



NATIONS UNIES
SENEGAL



Systeme de developpement des Nations Unies

Bilan commun pays Sénégal

Décembre 2021

Table des matières

Sigles et acronymes mentionnés dans le document	5
Indice des figures.....	7
Résumé	8
1. Introduction	9
2. Progrès vers l'Agenda 2030	11
2.1 Aperçu des groupes de population (à risque d'être) laissés pour compte et principaux facteurs d'exclusion.....	11
2.1.1 Discrimination.....	11
2.1.2 Géographie	14
2.1.3 Vulnérabilité aux chocs.....	15
2.1.4 Gouvernance	15
2.1.5 Situation socioéconomique	16
2.2 Développement social et exclusion	17
2.2.1 Éducation	17
2.2.2 Santé.....	20
2.2.3 Nutrition	21
2.2.4 Protection sociale	22
2.2.5 Violences basées sur le genre (VBG).....	24
2.2.6 Violences à l'égard des enfants.....	25
2.2.7 Accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement, à l'hygiène	26
2.3 Analyse de la transformation économique	27
2.3.1 Impacts de la Covid-19 sur l'économie	27
2.3.2 Structure de l'économie sénégalaise	28
2.3.3 Soutien au secteur privé et à l'industrie	28
2.4 Analyse de l'environnement, du changement climatique et progrès sur les engagements mondiaux	31
2.4.1 Analyse des problèmes environnementaux et climatiques	31
2.4.2 Vulnérabilité de la population et impacts multisectoriels	32
2.4.3 Engagements mondiaux et nationaux	33
2.4.4 Ambitions et perspectives	35
2.4.5 Défis de la gestion des ressources naturelles	36
2.5 Gouvernance et analyse politique	37
2.5.1 Situation politique	37
2.5.2 Protection des droits de l'homme et gouvernance démocratique	38
2.5.3 Lutte contre la corruption.....	38
2.5.4 Contexte sécuritaire.....	38
2.5.5 Genre et gouvernance	39
2.5.6 Gouvernance et protection spécialisée et protection sociale.....	39
2.5.7 Gouvernance et environnement des affaires	40

2.6 Analyse multidimensionnelle des risques liés aux ODD.....	40
2.6.1 Risques socio-politiques	40
2.6.2 Risques climatiques	40
2.6.3 Risques humanitaires.....	41
2.6.4 Faiblesses des investissements sociaux	41
2.7 Nexus Humanitaire-développement-paix	42
3. Plan de développement vis-à-vis de l'Agenda 2030	43
4. Analyse du paysage financier	47
4.1 L'impact du COVID-19 sur les flux de financement du développement.....	47
4.1.1 Manque à gagner des recettes	47
4.1.2 Hausse des dépenses publiques	49
4.1.3 Déficit budgétaire	50
4.1.4 Financement du déficit budgétaire et aide publique au développement	53
4.2 Autres sources de financement du développement	53
4.2.1 Partenariats publics privés.....	53
4.2.2 Assurance.....	53
4.2.3 Fonds climat.....	55
5. Analyse des parties prenantes et partenariats	47
5.1 Les partenaires au développement.....	55
5.2 Le secteur privé.....	56
5.3 Les organisations de la société civile (OSC) et les organisations de volontariat.....	56
5.4 Les parlementaires.....	56
5.5 Les collectivités territoriales	57
5.6 Les parties prenantes transfrontalières et régionales.....	57
Conclusion.....	58

Sigles et acronymes mentionnés dans le document

ANSD	Agence Nationale de Statistique et de la Démographie
APD	Aide publique au développement
BCP	Bilan Commun de Pays
CADRI	Capacity for Disaster Reduction Initiative
CAPFONG	Cadre de Partenariat des Faïtières d'ONG du Sénégal
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEACR	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations
CEDEAO	Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest
CESCR	Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies
CMU	Couverture Maladie Universelle
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
EDS	Enquêtes démographiques et de santé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
GES	Emissions de gaz à effet de serre
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCDS	Haut Conseil du Dialogue Social
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut National de la Statistique
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
KNOMAD	Global Knowledge Partnership on Migration and Development
LSEDD	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et Développement Durable
MEFPAI	Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion
MFFGPE	Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre
MGF	Mutilations génitales féminines
NV	Naissances vivantes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs du développement durable
OFNAC	Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU DC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUFemmes	Organisation des Nations Unies pour les femmes
OSC	Organisation de la société civile

PAD	Partenaires au développement
PAM	Programme alimentaire mondial
PAN	Plan d'Action National
PAP2A	Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accélééré
PIB	Produit intérieur brut
PNA	Plan National d'Adaptation
PNBSF	Programme de Bourse de Sécurité Familiale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariats public-privé
PRÈS	Plan de Résilience Économique et Social
PSE	Plan Sénégal Emergent
RNU	Registre national unique
SNEEG	Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre
SDNU	Système de développement des Nations Unies
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SSN	Système Statistique National
TBPS	Taux brut de préscolarisation
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNCCD	Convention de lutte contre la désertification
UNCDF	United Nations Capital Development Fund
UNCT	Équipe pays des Nations Unies
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNISS	Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel
UNOWAS	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
USD	Dollars américains
UNSCDF	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
VIH	Virus immunodéficience humaine
VBG	Violences basées sur le genre
VNU	Programme des Volontaires des Nations Unies
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

Indice des figures

Figure 1 : Disparités régionales : taux brut de scolarisation au moyen général en 2019	00
Figure 2 Evolution de la situation économique des différents Secteurs.....	22
Figure 3 Contribution Sectorielle au PIB.....	00
Figure 4 Simulation de l'effet de la pandémie sur les ODD	24
Figure 5 Performance des ODD au Sénégal	38
Figure 6 Progression de l'atteinte de certains ODDs par année	40
Figure 7 Evolution trimestrielle du commerce extérieur.....	42
Figure 8 Estimations et projections des flux de transferts de fonds des migrants Monde.....	43
Figure 9 Estimations et projections des flux de transferts de fonds des migrants Afrique subsaharienne	43
Figure 10 Composantes du Programme de Résilience Economique et Sociale	44
Figure 11 Perspectives d'évolution de la dette publique au Sénégal Variation annuelle en pourcentage	45
Figure 12 Les 10 principaux donateurs de l'APD brute pour le Sénégal, moyenne 2018-2019, en millions de dollars US	46

Résumé

Le Système de développement des Nations Unies (SDNU) au Sénégal a élaboré en 2018 son Bilan Commun de Pays (BCP) dans le cadre de la préparation de son quatrième Plan cadre des Nations Unies pour le Développement durable 2019-2023 (PNUAD). Avec la réforme du SDNU, ce cadre est devenu le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement durable (UNSCDF). Le BCP a été révisé en 2020 conformément aux nouvelles orientations de la réforme du SDNU, qui prévoient une mise à jour annuelle afin de saisir de manière proactive les changements réels ou prévus dans le paysage du développement national et d'identifier les risques émergents ainsi que les opportunités. En décembre 2021, l'Equipe-pays du Nations Unies (UNCT) a réalisé une mise à jour du BCP, afin d'évaluer l'impact de la pandémie de Covid-19 au Sénégal sur de nombreux secteurs, et son incidence sur les efforts entrepris par le Gouvernement dans la réalisation de l'Agenda 2030 et la mise en œuvre du cadre de coopération.

Le BCP est un rapport indépendant du SDNU pour examiner les progrès réalisés en 2021 dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) 2035 et de l'Agenda 2030. Il fournit, à partir de données probantes, un diagnostic national actualisé aux différentes parties prenantes et aux partenaires. Ainsi, il permet d'apprécier les efforts collectifs accomplis dans le soutien à la mise en œuvre du PSE sur les trois priorités stratégiques du PNUAD 2019-2023 : (i) une croissance économique inclusive et durable ; (ii) un accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale ; et (iii) la gouvernance, paix et sécurité. L'analyse permet entre autres de s'engager avec le Gouvernement et les parties prenantes dans le plaidoyer et la prise de décisions en vue de la réalisation de l'Agenda 2030 des objectifs du développement durable (ODD). Le SDNU pourra également identifier les ajustements nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre du UNSCDF 2019-2023 et de sa théorie du changement.

Le présent BCP est fondé sur le principe de « *Ne laisser personne pour compte* », qui fonde au demeurant toutes les interventions de l'ONU au Sénégal. « *Ne laisser personne pour compte* » signifie de mettre fin à l'extrême pauvreté sous toutes ses formes, de réduire les inégalités et les discriminations et de veiller à ce que tous et toutes soient inclus dans la progression des objectifs du développement durable. Pour ne laisser personne de côté, les efforts visant à améliorer la vie des plus pauvres et des plus défavorisés doivent être prioritaires et accélérés. Ainsi, les interventions du SDNU ciblent principalement les groupes laissés pour compte, à savoir les femmes, les enfants et les personnes vivant en zone rurale. D'autres groupes vulnérables et discriminés dans le pays demeurent dans le besoin, et sont directement supportés par des programmes visant à les rendre plus résilients et intégrés dans leurs communautés. Par exemple, le cas des ménages vivant dans l'extrême pauvreté, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des personnes déplacées en interne, des réfugiés et demandeurs d'asile, des jeunes chômeurs, des acteurs et actrices du secteur informel, des analphabètes, des habitants des zones enclavées, des populations vivant dans les zones d'insécurité alimentaire, des professionnelles du sexe, des femmes, les filles et les enfants victimes de violences sexuelles et sexistes ou des pratiques culturelles (mutilations génitales féminines, mariages d'enfants), des jeunes mères sans emploi et non scolarisées, des adolescentes sans emploi engagées dans des mariages précoces, des personnes vivant avec le VIH, des populations indigènes, des populations dispersées et isolées, des populations nomades, etc.

La conclusion du BCP souligne les défis à relever et des efforts significatifs et collectifs à réaliser, afin d'atteindre les Objectifs du développement durable, en lien avec le PSE, cadre référentiel de toutes les politiques publiques au Sénégal.

1. Introduction

Le SDNU au Sénégal compte 34 Agences, Fonds et Programmes, partenaires privilégiés du Gouvernement du Sénégal pour les actions de développement du pays. Le UNCT soutient les efforts de développement du Sénégal à travers l'Agenda 2030 et la mise en œuvre du PSE 2035 qui vise à propulser le Sénégal vers le statut de marché émergent d'ici 2035. L'objectif du Bilan Commun Pays 2021 est d'apprécier la situation actuelle du Sénégal et les progrès accomplis vers la réalisation de l'Agenda 2030 à l'heure de la pandémie.

L'ampleur de la pandémie a en effet requis un réaménagement des interventions publiques et la redéfinition des contours d'un plan d'investissements prioritaires. Dans ce contexte le Sénégal a procédé à l'ajustement et à l'accélération du Plan d'Actions Prioritaires (PAP2A) de la phase II du PSE en vue d'atténuer les effets négatifs de la crise, de relancer les activités socioéconomiques et renforcer la résilience.

Quatrième économie de la CEDEAO, le Sénégal, entre 2014 et 2018, a enregistré une croissance économique parmi les plus fortes d'Afrique, en se situant en moyenne à 6%. En 2020, elle a fortement ralenti pour se situer à 1,5%, en raison de la pandémie de la Covid-19. Ainsi, l'économie sénégalaise, à l'instar de toutes les économies du monde, a été frappée de plein fouet par la survenue de la pandémie, provoquant d'importantes pertes de recettes. Cependant, contrairement à de nombreux autres pays, le Sénégal a évité la récession en 2020. L'économie sénégalaise a fait preuve d'une grande résilience grâce à la vigueur des exportations et une croissance estimée en 2021 à 5,5%.

En 2021, le climat socio-politique au Sénégal a globalement été agité. Le contexte sécuritaire et socio-économique de la pandémie, le positionnement politique accentué et soutenu des acteurs politiques et l'effritement constaté de la confiance entre les acteurs de la sphère politique et les citoyens ont été les soubassements des violentes manifestations de rues en mars 2021. Celles-ci auraient cristallisé une forte demande dans la prise en charge des questions de chômage des jeunes, de la santé, de l'éducation, des infrastructures (transport, loisirs, gestion des inondations), de la migration irrégulière et du pouvoir d'achat des populations. Lors du Conseil des Ministres du 15 décembre 2021, le Président de la République, Son Excellence Macky Sall, a saisi l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'homme du 10 décembre, pour rappeler au Gouvernement la priorité fondamentale qu'il attache au respect des droits de l'homme à travers la mise en œuvre des politiques publiques.



Le Sénégal fait également face à des défis de développement aux multiples facettes, tels que le faible niveau d'accès des plus vulnérables aux services sociaux de base, à la persistance des violences de toutes sortes faites aux enfants et aux filles, à des faiblesses du système de gouvernance, au changement climatique et à la maîtrise d'un contexte sécuritaire complexe. Un défi pour la réalisation des ODD est également celui de la collecte de données : le Sénégal manque encore de données désagrégées. Les moyennes nationales ne suffisent généralement pas, car elles ne mentionnent pas le genre, le revenu, la géographie, la citoyenneté et bien d'autres inégalités.

Cependant avec l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable, le Sénégal a décidé de s'attaquer aux inégalités et à la marginalisation qui empêchent les personnes de jouir effectivement de leurs droits, de réaliser leur plein potentiel et de contribuer au développement de leurs sociétés. Soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre du PSE à l'horizon 2035 est donc une nécessité pour tous les acteurs du développement, afin de s'assurer que la réalisation de l'Agenda 2030 est sur la bonne voie.

2. Progrès vers l'Agenda 2030

2.1 Aperçu des groupes de population (à risque d'être) laissés pour compte et principaux facteurs d'exclusion

L'Agenda 2030 ne définit pas de façon spécifique l'engagement de « *Ne laisser personne pour compte* ». Selon l'étude du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur cet engagement¹, le fait que des personnes soient laissées pour compte dépend d'un ou plusieurs des facteurs suivants : qui elles sont (2.1.1, discrimination), où elles vivent et à quel point elles sont isolées (2.1.2, géographie), les risques et les chocs auxquels elles sont confrontées (2.1.3 vulnérabilités aux chocs), de quelle manière elles sont gouvernées (2.1.4, gouvernance), et de leur position dans l'économie. N'importe lequel de ces cinq moteurs peut, à lui seul, laisser des personnes pour compte à plusieurs moments de leur vie. Beaucoup cependant, sont confrontées à des obstacles et des privations émanant de plus d'un des facteurs. Dans ce contexte, des données ventilées sont essentielles pour respecter l'engagement de ne laisser personne pour compte. Connaître la situation des personnes les plus vulnérables par sous-populations et localités géographiques en matière d'éducation, de santé ou de sécurité alimentaire est la base pour pouvoir formuler des politiques et des actions ciblées qui améliorent les conditions de vie. Pourtant, le Sénégal manque encore de données désagrégées. Les moyennes nationales ne suffisent généralement pas, car elles ne mentionnent pas le genre, le revenu, la géographie, la citoyenneté et bien d'autres inégalités.

2.1.1 Discrimination

Discrimination raciale

L'article 3 de la loi 81-77 du 10 décembre 1981 réprimant les actes discriminatoires ne porte que sur la discrimination raciale, ethnique et religieuse, sans égard à la discrimination tant directe, qu'indirecte. D'ailleurs, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) souligne que la Constitution (art. 25) et le Code du travail (art. L.1 et L.29) ne couvrent pas l'ensemble des motifs de discrimination interdits par la Convention (no. 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (signée par le Sénégal), puisqu'ils omettent l'ascendance nationale et la couleur, qu'ils ne se réfèrent pas expressément à l'origine sociale et ne permettent donc pas d'assurer une protection contre la discrimination à tous les stades de l'emploi et de la profession². Une législation complète contre la discrimination permettrait d'offrir une protection efficace dans tous les domaines, y compris la sphère privée et au travail, et interdire la discrimination directe, indirecte et multiple.

Discrimination à l'égard des personnes handicapées

L'insuffisance d'informations dûment ventilées, tant en quantité qu'en qualité, ne facilite pas la prise en charge des droits de personnes handicapées à travers une politique publique pertinente. En dépit de l'adoption d'une loi d'orientation sociale relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées en cours de mise en œuvre, le Comité des droits des personnes handicapées, à travers ses observations du 2 avril 2019³, a recommandé à l'État du Sénégal d'adopter l'utilisation du questionnaire sur le handicap du Groupe de Washington et en lien avec la cible 17.18 des ODD⁴ d'établir davantage de données.

1 What does it mean to leave no one behind? A UNDP Discussion paper and framework for implementation, July 2018.

2 Observation (CEACR) adoptée 2021, publiée 110e session CIT (2022)

3 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRPD/C/SEN/CO/1&Lang=Fr

4 Cible 17.18 : d'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays



En ce qui concerne **l'éducation**, il n'y a pas d'accès équitable à l'enseignement primaire et secondaire pour les enfants handicapés. La proportion d'enfants en situation de handicap hors de l'école atteint plus de 66%, faute de dispositifs d'inclusion scolaire et d'accompagnement adaptés. Les élèves handicapés ne représentent ainsi que 0,4% des effectifs totaux en 2020 au niveau élémentaire. Les principaux défis du secteur éducatif dans la prise en compte du handicap sont :

- Un manque de données ventilées par sexe et par type de déficience, dans les structures ordinaires, et un manque de données sur les taux de scolarisation et d'abandon scolaire d'enfants handicapés.
- Un manque de possibilités éducatives dans les écoles classiques, ainsi que de formation professionnelle et technique pour les personnes handicapées.
- Un effectif insuffisant d'enseignants qualifiés en langue des signes.

En ce qui concerne **le droit à la participation politique**, il est noté une persistance des inégalités à l'endroit des personnes vivant avec un handicap qui se manifestent par une sous représentativité de ces personnes au niveau des instances de décision. Par exemple, l'accès aux informations sur le processus électoral se pose pour les personnes souffrant d'un handicap auditif ou visuel.

En ce qui concerne **l'emploi**, les personnes handicapées rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Seules 6,8% des personnes handicapées sont occupées⁵. La majorité d'entre-elles se retrouvent dans l'économie informelle, s'auto-emploient ou servent d'aides familiales. Par ailleurs, la difficulté d'avoir un parcours scolaire adapté lié aux stéréotypes et discriminations dans l'éducation font que ces personnes ont un niveau de qualification nettement inférieur à la moyenne. La situation des femmes est particulièrement fragile, car elles sont victimes de discriminations cumulatives : le sexe et le handicap.

Discrimination de genre

Le Sénégal a signé les instruments de protection des droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et la Convention (no. 100) sur l'égalité de rémunération, 1951. Même si en termes juridiques et constitutionnels les hommes et les femmes ont des droits égaux au Sénégal, la CEACR souligne que l'article L.105 du Code du travail, qui prévoit qu'« *à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quel que soit leur [...] sexe* », ne donne pas pleinement effet au principe d'égalité⁶. La violence et le harcèlement au travail constituent également des défis majeurs pour les femmes, dont la majorité évolue dans des conditions de travail précaire. En outre, les normes, traditions et cultures de la plupart des groupes ethniques, jouent un rôle dans les inégalités, particulièrement dans les zones rurales.

⁵ Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage - RGPHAE 2013

⁶ Observation (CEACR) - adoptée 2021, publiée 110ème session CIT (2022)



Le rapport national sur la situation de **l'éducation** en 2019⁷ montre les effets de la discrimination fondée sur le sexe dans l'accès à l'éducation en faveur des filles, malgré d'importants progrès enregistrés en termes de scolarisation des filles au cours des dernières années. Les femmes sont plus touchées par l'analphabétisme : le pays comptait en 2013 lors du Recensement Général de la Population près de 2,8 millions de femmes contre 1,8 millions pour les hommes analphabètes, soit (46%) des femmes entrepreneures sans niveau d'instruction, contre 21% des hommes.

Sur le plan **économique**, l'enquête nationale sur l'emploi de 2020 a révélé un taux d'emploi de 56,2% chez les hommes contre 31,1% chez les femmes, taux qui varie en fonction du milieu de résidence. La pandémie de Covid-19 qui a impacté 7 personnes sur 10, a plus affecté les hommes (70%) que les femmes (63,6%) qui ont dû opérer des changements dans leur activité professionnelle. Par ailleurs, les revenus faibles des femmes sont souvent absorbés par les urgences en matière de santé, de nutrition ou d'éducation des enfants. La surcharge de travail (travaux domestiques, garde des enfants, travail informel) à laquelle elles sont confrontées ne favorise pas leur pleine participation au développement. Les femmes disposent également d'un faible pouvoir de décision sur leur propre santé. Selon les EDS de 2017, pour sept femmes sur 10, les décisions sur leurs propres soins de santé étaient prises par leurs partenaires.

L'adoption de la loi sur la parité en 2010 a produit des effets considérables sur la participation des femmes en **politique**. Mais elle n'assure pas le système d'alternance dans les listes de candidats et son champ d'application doit être étendu pour inclure la participation des femmes au Gouvernement, à la fonction publique, à la justice, aux forces de défense et sécurité, et dans le secteur privé. Ainsi, les femmes font toujours face à de nombreux obstacles pour intégrer les échelons les plus élevés au Gouvernement, dans l'administration ou la fonction publique. Leur accès à d'autres fonctions électives comme les maires constituent encore un défi et certaines régions résistent à l'application de la loi sur la parité. Les femmes vivant dans les zones rurales ont une participation politique limitée. D'autres facteurs bloquent sérieusement l'émergence des femmes dans des organes de prise de décision : la dominance de la coutume symbole de soumission de la femme; la masculinisation de l'espace public et domestique ; l'accès limité à l'éducation et à la formation des femmes et des filles ; le partage inégal des responsabilités familiales incompatibles avec le champ politique ; le manque de moyens financiers et de réseau de solidarité ; le poids des préjugés et perceptions culturelles concernant le rôle des femmes et les pratiques discriminatoires au sein des partis politiques. Pour combler ces lacunes, la société civile pourrait poursuivre son activisme en demandant :

⁷ Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal Quatrième trimestre, publié en janvier 2021
2020 https://www.ansd.sn/ressources/publications/rapp_enes_t4_2020_v1_obs_ab_Vf.pdf

- La suppression des barrières à l'entrée pour les candidates ;
- Le respect de la loi sur la parité (ou à défaut, des sanctions), notamment en ce qui concerne l'élaboration de la liste des candidats et dans les organes de décision ;
- Des changements dans la loi sur les partis politiques, ainsi que les révisions du système électoral lui-même pour inclure la question du genre durant tout le processus électoral.

La Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre (SNEEG) 2016-2026 a pour objectif, entre autres : l'élimination des disparités dans les domaines politiques, économiques et sociaux, la garantie d'une jouissance équitable des droits et la protection physique et morale des femmes contre les violences. Elle prévoit des actions de sensibilisation et de plaidoyer, la réalisation d'une étude visant à identifier les discriminations dans la législation nationale, l'adoption de lois et la mise en œuvre d'actions pour favoriser l'accès des femmes aux ressources financières et au renforcement des capacités professionnelles⁸. En ce qui concerne l'amélioration de l'accès des femmes à la terre, la SNEEG précise que n'ayant pas le statut d'exploitants agricoles, les femmes ont moins d'opportunités d'exploiter une parcelle agricole et d'accéder à des terres par location faute de moyens. Leur accès à la terre se limite souvent à des parcelles de moindre qualité, plus petites et plus éloignées de leur domicile alors qu'elles doivent faire face aux tâches domestiques. Pour des raisons liées aux perceptions et pratiques familiales, l'accès au foncier est une problématique cruciale dans la vie des femmes rurales qui sont les plus impliquées dans les chaînes de productions agricoles.

La CEACR notait par ailleurs que selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le phénomène de prostitution forcée est en recrudescence dans le sud-est du Sénégal, dans la région de Kédougou. Des centaines de jeunes femmes de la région sont victimes de traite, après avoir reçu des promesses d'emplois en tant que mannequins, coiffeuses ou travailleuses domestiques. Leurs documents de voyage ont, pour la plupart, été confisqués et elles sont contraintes à se prostituer, afin de rembourser les frais prétendument engagés dans le cadre du voyage. Le Comité des Droits de l'homme des Nations Unies s'est inquiété du nombre extrêmement limité de poursuites et de condamnations en application de la loi no 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées, s'agissant de l'exploitation des femmes et des enfants⁹.

Discrimination basée sur l'orientation sexuelle

Alors que la question est rarement abordée, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est un réel tabou dans la société sénégalaise. L'homosexualité constitue un délit au Sénégal et est punie d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100 000 à 1 500 000 de francs CFA. En mars 2021, des manifestations ont été organisées dans le pays pour demander une criminalisation de l'homosexualité. En décembre 2021, une proposition de loi en ce sens a été déposée à l'Assemblée nationale, qui amènerait la peine de prison à dix ans, mais a été rejetée. Le Sénégal a rejeté systématiquement toutes les recommandations de l'examen périodique universel (EPU) sur l'homosexualité formulées à son endroit depuis 2009.

2.1.2 Géographie

Alors que des routes et des ponts relient les différentes régions, certaines routes nationales et locales sont en mauvais état, et des localités sont déconnectées. La mobilité est difficile dans certaines parties du pays, notamment pendant la saison des pluies. Les nombreuses petites îles isolées et régions reculées restent souvent oubliées lors de la planification des priorités, en particulier dans le sud.

Les démarches administratives sont centralisées, un réel inconvénient pour les populations rurales. La formalisation des processus oblige les acteurs ruraux à se rendre dans la capitale, ce qui entraîne une augmentation des coûts et du temps. L'accès à la justice, particulièrement des femmes victimes de violences par exemple, est restreint dans les régions, en dehors de Dakar et Thiès. En premier lieu, les tribunaux sectoriels (les juridictions spécialisées comme les tribunaux pour enfant, le tribunal du travail, la cour de discipline budgétaire et les juridictions militaires) qui ont une compétence limitée sont mal répartis sur l'ensemble du territoire. Au niveau régional, en dehors de Dakar, il existe des tribunaux de grande instance dans toutes les régions. Mais le fonctionnement des tribunaux, en particulier ceux situés à l'intérieur du pays, est affecté par le manque ou l'absence de personnel, d'infrastructures et d'équipements. Dans certaines régions, les tribunaux n'ont pas encore été installés. De plus, la majorité des avocats sont basés à Dakar, ce qui a des implications sur la qualité de la défense des justiciables dans les régions et met en péril le droit à un procès équitable. L'accès à la justice, préalable indispensable aux Droits de l'Homme, est donc insuffisant pour la population rurale. De plus, l'alphabétisation juridique de la population générale est très faible, de sorte que la population, en particulier les femmes en raison de leur taux élevé d'analphabétisme, ont peu conscience de leurs droits et de la manière de garantir ces droits par le biais du système juridique. Le risque

⁸ <http://www.csoplcp.gouv.sn/pasneeg/documents/SNEEG2.pdf>

⁹ Observation (CEACR) - adoptée 2019, publiée 109^{ème} session CIT (2021) concernant la Convention (no. 138) sur l'âge minimum, 1973

d'isolement ou d'exclusion en raison de la localisation peut également être constaté dans les listes électorales, les femmes étant plus susceptibles de ne pas voter que les hommes. La timide implication du niveau déconcentré (inspections du travail et de la sécurité sociale), du fait notamment d'une faible prise en compte du secteur informel dans les activités de contrôle, est une des difficultés auxquelles la Cellule de coordination de la lutte contre le travail des enfants est confrontée¹⁰.

Le manque d'infrastructures dans les zones rurales ou éloignées engendre un nombre important d'élèves non scolarisés. En effet, l'une des principales raisons du faible taux de scolarisation et d'abandon au Sénégal est le fait que les écoles, principalement au niveau secondaire, sont insuffisantes ou inexistantes en milieu rural¹¹. Le taux brut de scolarisation (TBS) au moyen général est de 49,8%. Ceci cache des disparités avec trois régions au-dessus de la moyenne nationale : Ziguinchor (91,7%), Dakar (66,1%) et Thiès (63,8%) et trois régions avec des valeurs très faibles : Kaffrine (22,2%), Diourbel (24,8%) et Tambacounda (30,7%). Les taux des régions en tête peuvent être dus à la densité de leurs réseaux d'établissements, à l'adéquation de l'offre scolaire par rapport aux préférences des bénéficiaires et à l'attachement que les populations en âge de fréquenter le cycle moyen vouent à l'éducation. Pour ce qui est des régions ayant les plus faibles valeurs, leurs scores peuvent s'expliquer par la résistance aux offres classiques d'éducation, la persistance de certaines réalités socioculturelles (mariages et grossesses précoces, émigration...) et par la faible densité de leurs réseaux d'établissements du moyen général.¹²

L'accès aux centres de santé dépend fortement de l'emplacement. La morbidité et la mortalité du paludisme sont directement affectées par les circonstances géographiques. Selon le lieu de résidence le recours régulier aux soins médicaux est inégal : il est de 43,5% dans les zones urbaines et de 26,57% dans les zones rurales. Ce taux varie également selon le sexe : il est de 39,4% chez les femmes contre 31,4% chez les hommes.¹³

Dans les zones rurales, les foyers manquent d'accès aux besoins énergétiques. Fournir un accès à l'énergie aux ménages pauvres ajouterait de la valeur à la production agricole et aux micros, petites et moyennes entreprises, générerait des impacts positifs sur les femmes en tant que consommatrices d'électricité et gestionnaires de systèmes communautaires d'énergie renouvelable. L'électrification profiterait à tous en renforçant l'engagement dans des activités plus productives.

2.1.3 Vulnérabilité aux chocs climatiques

Le pays est confronté à d'énormes défis liés au changement climatique. Ainsi, bien qu'il soit peu émetteur de gaz à effet de serre, il est vulnérable du fait de sa position géographique (bas-fond) : érosion côtière, salinisation des terres agricoles, élévation du niveau de la mer, inondations. Ceci engendre des conséquences négatives, en particulier sur les populations des zones rurales (*voir 2.4.5 Vulnérabilité de la population face au changement climatique*). Les secteurs qui assurent la subsistance de l'écrasante majorité des familles sénégalaises et constituent la base économique du pays sont les plus vulnérables au changement climatique : le secteur agricole (agriculture, forêts et élevage), le secteur des ressources en eau et le secteur de la pêche.

2.1.4 Gouvernance

Bien que toute conception de programme gouvernemental doive inclure des informations, des enseignements, tout en reposant sur les besoins prioritaires de l'ensemble de la population dans la pratique, il n'y a pas de mécanisme en place pour que les citoyens expriment leurs points de vue pour la formulation de politiques.

En ce qui concerne la législation en vigueur pour le droit du travail, la CEACR demande des réformes en plusieurs matières, y compris en matière de liberté d'association, de travail forcé, de travail des enfants, d'égalité et de non-discrimination. Les demandes de réformes législatives en matière de liberté d'association concernent, par exemple, le droit de constituer des organisations sans autorisation préalable des administrations publiques¹⁴. Par ailleurs, en juillet 2021, le ministère du travail, le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS) et les partenaires sociaux ont adopté le plan national de renforcement du dialogue social couvrant la période 2021-2024. Ce processus découle d'une directive présidentielle formulée lors du conseil des ministres du 5 mai 2021. Dans le contexte de crise sanitaire marquée par une fragilité du travail, ce nouveau plan inclusif vient consolider les acquis, soutenir la croissance et assurer le relèvement post-Covid.

¹⁰ Rapport annuel des statistiques du travail 2018

¹¹ UNESCO/Pôle de Dakar 2016

¹² Rapport national sur la situation de l'éducation, 2019

¹³ Février 2021, « accès aux services de santé », Fondation Friedrich-Ebert : <http://library.fes.de/pdf-files/iez/18045.pdf>

¹⁴ Observation (CEACR) - adoptée 2018, publiée 108ème session CIT (2019)

2.1.5 Situation socioéconomique

Le Sénégal est classé 163^{ème} sur 188 pays et territoires au dernier indice de développement humain (IDH),¹⁵ passant de 0,471 en 2011 à 0,512 en 2019. Le pays a connu une croissance remarquable au cours de la dernière décennie, passant de 2,8% entre 2010 et 2013 à 6,2% entre 2014 et 2019. Dans le même temps, la pauvreté a diminué, passant de 42,8% en 2011 à 37,8% en 2018/2019¹⁶ (soit près de 4 ménages sur 10 qui vivent sous le seuil de la pauvreté) ; avec une amélioration au niveau de la pauvreté urbaine, passant de 14,2% à 8,7%, et de la pauvreté rurale, passant de 58,7% à 53,6% sur la même période. En ce qui concerne le niveau de pauvreté par région, les régions de Sédhiou (65,7%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%), Kaffrine (53,0%) et Ziguinchor (51,1%) sont les plus touchées. Néanmoins, le nombre de pauvres a augmenté entre 2011 et 2018 selon l'Agence Nationale de Statistique et de la Démographie (ANSD), bien que le taux d'extrême pauvreté soit passé de 12,2% à 6,8% sur la même période.

Les **inégalités** qui sont plus influencées par les changements structurels ont à peine évolué de 0,356 à 0,351 avec les zones rurales principalement agricoles et plus ancrées dans les valeurs culturelles de partage enregistrant un coefficient de Gini plus faible de 0,273 contre 0,351 pour les zones urbaines. Les 10% les plus aisées détiennent 47,7% du revenu national tandis que les 50% les plus pauvres détiennent 13,5% en 2020.¹⁷

Les **jeunes de moins de 25 ans représentent 62% de la population**, dont 31,9% d'adolescents âgés de 10 à 24 ans¹⁸. Cette structure de population représente une opportunité d'exploiter le dividende démographique.

D'après l'enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (2019), le **taux de chômage** en 2019 est de 15,2%, tandis que le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est de 19,8% et celui des 25 à 34 ans de 18,2% en 2019¹⁹ ; touchant davantage les femmes (23,4%) que les hommes (6,1%). Il est également à noter que ce taux est plus élevé en milieu rural (14,4% contre 12,7% en zone urbaine). Les emplois salariés constituent en 2019 plus du tiers de la population en emploi (35,5%). Dans l'ensemble, les citoyens sans emploi ou avec un emploi informel bénéficient de peu d'aides sociales (mises à part les programmes PNBSF et RNU, voir partie 2.2.4, protection sociale).



Un des défis majeurs reste **l'économie informelle** qui ne permet pas de garantir un niveau de vie décent. L'économie informelle recouvre une multiplicité de situations, mais entraîne une conséquence commune : l'absence de travail décent met en péril le droit à un niveau de vie décent. Cela peut se traduire par une faible rémunération,

¹⁵ UNDP, Human Development Report, 2019

¹⁶ Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM 2018/2019)

¹⁷ World Inequality Database

¹⁸ Agence nationale de la Statistique et de la Démographie à partir du Recensement de 2013

¹⁹ Situation Economique et Sociale du Sénégal 2019, ANSD, Janvier 2022

un manque de protections liées à l'emploi (sécurité sociale et sécurité du travail), ou à un difficile accès au financement, aux marchés et à la propriété. Les femmes, les jeunes et les travailleurs les moins instruits sont les plus exposés à l'emploi dans le secteur informel. Environ 94,1% des femmes entrepreneurs opèrent dans le secteur informel contre 86 % des hommes. Ce fort taux d'informalité parmi les femmes concerne surtout les secteurs de la restauration, du commerce et de la transformation de produits alimentaires et de la pêche (post-prise).²⁰

Ces chiffres cachent un **large éventail d'inégalités** en termes de sexe, d'âge, de géographie, etc. La participation des femmes au marché du travail n'est que de 67,3% alors qu'elle atteint 78,9% pour les hommes. La disparité est encore plus frappante sur le revenu national brut (RNB) par habitant : 2,271 dollars américains (USD) pour les femmes contre 4,401 pour les hommes²¹. Le travail domestique permet de reproduire la force de travail au niveau du ménage et d'économiser des dépenses pour la famille et l'État, mais la vision de la femme domestique comme partie intégrante de la population inactive persiste. Cette question mérite, dans le cadre d'une perspective de genre et de valorisation de la contribution économique des femmes, une meilleure attention. A cet effet, une enquête sur l'utilisation du temps vient d'être réalisée pour la première fois au Sénégal en 2021, dans le cadre d'un partenariat entre ONU Femmes et l'ANSD. Les résultats de cette enquête qui seront disponibles en avril 2022 permettront de mesurer le travail rémunéré et non rémunéré des hommes et des femmes, mais surtout de valoriser le travail domestique non rémunéré.

2.2 Développement social et exclusion

2.2.1 Éducation

Situation nationale et investissements

Malgré les progrès et investissements constants enregistrés au cours des dernières années, avec 5,6% du Produit intérieur brut (PIB) et 23,8% des dépenses de l'Etat hors dette, allouées au secteur de l'éducation et de la formation en 2021, les tendances de scolarisation au Sénégal peinent à suivre le rythme de la croissance démographique. De nombreux enfants évoluent en dehors du système d'éducation formelle : une très forte proportion d'enfants, en majorité des garçons, fréquentent des écoles coraniques, lesquelles sous leur forme traditionnelle (« daaras ») dispensent principalement des enseignements religieux. D'importantes disparités existent dans la scolarisation en lien particulièrement avec le niveau de revenus des ménages, entre les sexes et entre les lieux de résidence. Certaines régions accusent en effet des proportions d'enfants hors de l'école supérieure à 50% comme Diourbel, Kaffrine, Tambacounda et Matam.

Ces tendances sont globalement attribuées au déficit de ressources humaines qualifiées, aux infrastructures et équipements en nombre et qualité insuffisants, et à des pesanteurs culturelles qui font qu'une frange de la population préfère confier ses enfants à des structures d'éducation et de formation qui évoluent en marge du système éducatif formel (écoles coraniques) ou retirer les filles de l'école de manière précoce pour les donner en mariage. Le défaut d'enregistrement à l'état civil, lequel concerne 19,6% des enfants scolarisés à l'élémentaire en 2020, affecte également négativement les taux d'accès et d'achèvement dans le contexte actuel, et ce de manière prépondérante en milieu rural.

Dans ses observations finales du 18 octobre 2019, le CESCR s'était déclaré préoccupé par les informations selon lesquelles il existait encore des coûts indirects de scolarité, notamment au niveau de l'enseignement secondaire. Ce Comité a regretté l'insuffisance de l'offre d'éducation et de formation, notamment dans les zones rurales et défavorisées, ainsi que le taux de 47% des enfants en âge d'être scolarisés, qui se trouveraient en dehors du système scolaire²². Considérant que l'éducation est essentielle pour empêcher que les enfants ne s'engagent dans les pires formes de travail, la CEACR de l'OIT, a noté plusieurs mesures pour que la gratuité de l'enseignement moyen et secondaire s'instaure progressivement. Elle a encouragé le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour accroître l'accès à l'éducation pour tous les enfants, y compris au secondaire, et à améliorer le fonctionnement du système éducatif par des mesures visant à augmenter le taux de fréquentation scolaire, et réduire le taux d'abandon scolaire²³.

Sur le plan de la qualité des apprentissages et des acquis tout particulièrement dans les compétences fondamentales, l'enquête PASEC réalisée en 2019 fait état de progressions encourageantes, avec 74,7% des élèves ayant un niveau de maîtrise satisfaisant en lecture à la fin du cycle élémentaire (contre 61,1% en 2014), et 65% en mathématiques (contre 58,8% en 2014).

20 ILO, diagnostic de l'économie informelle au Sénégal, 2020

21 Rapport sur le développement humain 2020, UNDP

22 E/C.12/SEN/CO/3, paragr. 41

23 Demande directe (CEACR) - adoptée 2021, publiée 110ème session CIT (2022) sur la Convention (no 182) sur les pires formes du travail des enfants, 1999

Taux brut de scolarisation aux différents niveaux

Au **niveau de l'éducation préscolaire**, le taux brut de préscolarisation est faible, mais a progressé de 5,9% depuis 2004 pour atteindre 17,3% en 2020, avec un indice de parité favorable aux filles de 1,15. Les régions les plus en retard en termes de préscolarisation, avec un TBPS inférieur à 10% sont Kaffrine, Diourbel, Matam et Kaolack. L'indice de développement du jeune enfant²⁴ fait état d'un score global de 66,9%, avec un score faible pour le domaine de l'alphabétisation et du calcul (1,2%).

Pour ce qui est du **cycle d'enseignement fondamental**, concerné par l'obligation scolaire de 10 ans actuellement en vigueur au Sénégal - soit entre 6 ans et 15 ans révolus – le taux net de fréquentation scolaire est de 54,3% au niveau élémentaire et de 28,3% au niveau secondaire avec un indice de parité favorable aux filles (1,07 à l'élémentaire) se dégradant au secondaire (1,05). Cette situation reflète les importants progrès enregistrés en termes de scolarisation des filles au cours des dernières années, mais révèle également des disparités dans la transition de l'élémentaire au secondaire en défaveur des filles (73,6%) au regard de la moyenne nationale (74,0%).

Dans **l'enseignement élémentaire**, le TBS est en légère hausse depuis 2006 atteignant 85,9% en 2020, mais stagnant depuis 2016, avec des disparités accrues entre garçons (79,2%) et filles (93,0%) qui se réduisent au cours des cycles suivants. Le taux d'achèvement de l'élémentaire est en légère hausse depuis 2008 (58,8%) pour atteindre 62,1% en 2020. Il est nettement meilleur pour les filles depuis 2009. L'efficacité interne du cycle élémentaire est marquée par de forts taux d'abandon (7,9% en 2019, contre 10,3% en 2016) et des taux de redoublement avoisinant en baisse entre 2016 et 2019 passant de 4% à 3%. Le taux d'abandon a également baissé de 10,3% en 2016 à 7,9% en 2019, mais demeure à un niveau très élevé. La baisse du redoublement et de l'abandon a entraîné une légère hausse du taux de promotion qui passe de 86,1% en 2016 à 89,2% en 2019.

Dans **l'enseignement moyen général**, l'efficacité est moindre avec un taux d'achèvement relativement bas (36,6% en 2020), et en régression par rapport à 2014 (40,8%). Le taux de redoublement est en diminution depuis 2016 (19,1%) mais reste élevé (15,2% en 2019). Il en va de même pour le taux d'abandon : 8,4% en 2019, contre 11,8% en 2016.

Impact de la Covid-19 sur l'éducation

Comme prévu lors de la réouverture de toutes les écoles du pays en novembre 2020, après plus de neuf mois de fermeture en raison de pandémie, la Covid-19 a profondément impacté le système éducatif et ses performances, tant en termes d'accès que d'apprentissage. Alors que les effectifs au préscolaire restent stables (avec un TBS de 17,6%), le TBS au primaire a enregistré une forte baisse en 2021 (de plus de 3%, à 83,8% contre 86,4% en 2020), avec un ralentissement particulièrement marqué des inscriptions en première année du primaire. Les tendances de l'éducation se caractérisent également par une augmentation des inégalités, à la fois entre les régions et au détriment des milieux ruraux d'une part, mais aussi par rapport à l'égalité des genres - de plus en plus au détriment des garçons. Ces tendances suggèrent malheureusement une augmentation significative de la population d'enfants non scolarisés.

²⁴ Demande directe (CEACR) - adoptée 2021, publiée 110ème session CIT (2022) sur la Convention (no 182) sur les pires formes du travail des enfants, 1999



L'étude Mbaye et al., 2021 montre qu'avec la pandémie, le taux de redoublement a presque doublé entre les années académiques 2019-20 et 2020-21. Elle ajoute qu'au début de l'année académique 2019-20, 6,3% des élèves âgés de 6 à 18 ans étaient actuellement en train de redoubler une classe, mais le taux de redoublement a augmenté à 11,4% au début de l'année académique 2020-21. Ce taux est plus accentué dans les deux dernières années du cycle primaire.

Bien que les impacts de la pandémie aient jusqu'à présent épargné le niveau de financement alloué au secteur de l'éducation, avec plus de 20% du budget de l'État, les investissements des collectivités locales restent encore très limités, malgré la compétence transférée aux collectivités locales dans le domaine de l'éducation par la loi sur la décentralisation nationale.

Formation professionnelle

Le ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MEFPAI), sur la base de la recommandation N° 117 sur la formation professionnelle, a réalisé une révision de ses systèmes d'apprentissages existants selon le modèle de l'OIT relatif à la formation en situation de travail et aux apprentissages de qualité entre octobre et novembre 2020. Ces nouveaux outils, ont permis de revisiter les six principes du modèle d'apprentissage de qualité de l'OIT que sont : (i) un dialogue social constructif, (ii) un cadre réglementaire solide, (iii) des rôles et responsabilités clairement définis, (iv) des mécanismes de financement équitables, (v) une forte adéquation du système au marché du travail et (vi) un système inclusif, ouvert à tous, permettant de faciliter une transition vers des systèmes d'apprentissage de qualité. Le MEFPAI en collaboration avec les organisations patronales et syndicales, a ainsi adopté le 17 novembre 2020, une nouvelle stratégie de développement du numérique dans la formation professionnelle et technique, assortie d'un plan d'actions pour un horizon quinquennal. Cette stratégie a permis d'apprécier l'inadéquation des compétences professionnelles en vue de répondre aux besoins de formation actuels et futurs du secteur du numérique. Ainsi, le MEFPAI avec l'appui du CIF/OIT a élaboré en juillet 2021 un programme de formation modulaire dont le contenu porte sur les compétences souples et digitales pour réussir dans l'entrepreneuriat digital. Ce programme en ligne depuis septembre 2021 cible les apprenants (femmes et jeunes filles) issus principalement des centres de formation professionnelle et offre une flexibilité pour concilier les exigences de la vie familiale.

2.2.2 Santé

La performance du Sénégal en matière de santé est relativement satisfaisante avec une amélioration de l'espérance de vie qui est passée de 64,7 ans en 2013 à 66,9 ans en 2018²⁵. Les données suivantes sont extraites du Rapport des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) de 2019. Au courant de l'année 2020, les EDS n'ont pas été organisées par l'ANSD du fait de la pandémie de la Covid-19.

Les taux de mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile ont connu une régression. La mortalité maternelle est en baisse, passant de 392 en 2010 à 236 décès en 2017 pour 100 000 naissances vivantes (NV) ; soit une réduction de 39,8% du nombre total de décès maternels. La mortalité infanto-juvénile a enregistré une baisse très importante passant de 72 ‰ à 37 ‰ entre 2010 et 2019 grâce à la mise œuvre des programmes de survie de l'enfant. La mortalité néonatale quant à elle, évolue en dents de scie passant respectivement de 29‰ NV en 2010; 19‰ NV en 2014 ; 28‰ NV en 2017 ; puis à 23‰ NV en 2018 ; et enfin à 21‰ NV en 2019.



Pour lutter contre la mortalité maternelle et néonatale, la stratégie des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) permet la prise en charge des complications responsables des décès maternels et des nouveaux nés. Ainsi un nombre limité de structures sanitaires a été identifié pour constituer un réseau de maternités capables de délivrer l'ensemble des SONU qui font l'objet d'un suivi trimestriel. Mais selon le rapport de la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant (DSME) en 2020 sur les 142 structures, seules 12 sont effectives, les facteurs explicatifs sont la rupture de stock de certains médicaments traceurs, le déficit en spécialistes et l'insuffisance de matériel et d'équipements adaptés aux soins de la mère et de l'enfant.

Les principales stratégies mises en œuvre pour l'amélioration de la santé de l'enfant sont la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME), la Gestion des Urgences Pédiatriques et les stratégies préventives et promotionnelles. En termes de vaccination, 77,4% des enfants âgés de 12 à 23 mois sont complètement vaccinés, et la prévalence du paludisme est passée de 17% à 4%.

L'épidémie de sida est d'ampleur modérée et en déclin au Sénégal. Une baisse progressive de la prévalence chez les 15-49 ans a été constatée passant de 0,72 en moyenne en 2005 à 0,4% chez les femmes et 0,3% pour les hommes en 2020. Les nouvelles infections sont passées de 1 244 à 1 238 entre 2019 et 2020 avec plus de 430 nouvelles infections chez les enfants de moins de 4 ans. Des efforts soutenus doivent être faits pour que le Sénégal puisse éliminer la transmission mère-enfant du VIH à l'horizon 2025. En 2020, chez les adultes, 87% des personnes vivant avec le VIH ont été dépistées, 77% mis sous thérapie antirétrovirale et 65% des personnes vivant avec le VIH ont eu une suppression virale. Ces résultats forts encourageants chez les adultes contrastent avec les contreperformances notées chez les enfants : sur les 3 900 reçus en consultation en 2020, seuls 41% ont été dépistés, 37% mis sous traitement antirétroviral et 22% ont eu une suppression de la charge virale. Les enjeux majeurs pour mettre fin au VIH à l'horizon 2030 s'articulent autour de :

²⁵ Projection ANSD 2018

- L'atteinte des 95-95-95 aux différents étapes (95% des malades diagnostiqués ; 95% des personnes séropositives prennent des médicaments ; 95% des personnes sous traitements antirétroviraux ont une charge virale indétectable).
- L'élimination des nouvelles infections chez les enfants, les adolescents et les jeunes.
- Le développement et la mise en œuvre des stratégies communautaires innovantes.
- La prise en charge des enfants de 0 à 17 ans rendus orphelins par le VIH/sida estimé à 41 000.

Les défis pour la santé des jeunes sont encore plus évidents dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, avec 12% des adolescentes de 15 à 19 ans ayant déjà accouché (33,9% dans les ménages du quintile les plus pauvres, contre 2,8% pour les plus riches). Le taux de fécondité est de 106‰ dans les zones rurales, et 35‰ dans les zones urbaines. Les données du recensement de 2013 confirment que les 15-19 ans ont le taux de mortalité maternelle le plus élevé : 629 pour 100 000 NV, contre 371 pour 100 000 NV pour le groupe d'âge de 20-24 ans. Dans le cas du cancer du col de l'utérus, il s'agit de la première cause de décès dus au cancer chez les femmes âgées de 15 à 44 ans avec 1 500 nouveaux cas annuels soit 34% de tous les cancers²⁶. Après une phase pilote, le Sénégal a été le premier pays en Afrique de l'Ouest à introduire le vaccin contre le cancer du col de l'utérus en 2018 dans son Programme élargi de vaccination. Mais malgré la gratuité et la disponibilité du vaccin, la couverture vaccinale est restée faible dans la région de Dakar avec seulement 1/3 des filles de 9-10 ans complètement vaccinées en 2019²⁷.

Alors que les maladies épidémiques (Sida, tuberculose et paludisme) sont contenues, de nouvelles maladies, notamment non transmissibles, tendent à émerger. L'OMS estime en 2015 qu'au Sénégal, les maladies non transmissibles que sont entre autres l'hypertension artérielle, le diabète, le cancer, sont à l'origine de 34% de tous les décès et la probabilité de décéder entre 30 et 70 ans de l'une des quatre principales maladies non transmissibles est de 17%.

2.2.3 Nutrition

La situation nutritionnelle connaît une certaine amélioration avec la baisse du retard de croissance ou malnutrition chronique qui est passé de 20,5% en 2015 à 17,9% en 2019²⁸, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour atteindre les objectifs. En effet, l'anémie demeure encore problématique avec en 2017 une prévalence de 71% chez les enfants de moins de cinq ans. Parmi les enfants de 6 à 59 mois, 8,2% souffrent de malnutrition aiguë ou de maigreur, tandis que l'insécurité alimentaire touche 7,6% des ménages²⁹. La résilience est essentiellement tirée par l'accès aux services sociaux de base et les capacités d'adaptation. Par ailleurs la crise sanitaire a impacté la disponibilité, l'accessibilité la stabilité des denrées alimentaires avec un retentissement certain sur l'état nutritionnel des populations particulièrement des plus vulnérables.



26 Ministère de la Santé et de l' Action Sociale, Direction Générale de la Santé. Guide d'orientation pour la vaccination contre les Infections dues au Virus du Papillome Humain (VPH). 2018 ; Sénégal (MSAS)

27 Ministère de la Santé et de l' Action Sociale, Région Médicale de Dakar. Rapport d'activités. 2019

28 ANSD,2020

29 Rapport des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) de 2019

Les défis de la nutrition au Sénégal sont liés principalement aux mauvaises pratiques alimentaires. En ce qui concerne les enfants seuls 41% des enfants de moins de six mois sont exclusivement allaités au sein, et seuls 23% des enfants de 6-23 mois reçoivent au moins les cinq groupes d'aliments requis³⁰. La faible productivité des systèmes d'agriculture, d'élevage et de pêche, les méthodes de transformation et de conservation des aliments, l'analphabétisme des mères, les problèmes liés à l'accessibilité physique et financière aux soins essentiels dans les ménages les plus pauvres sont autant de défis. Cependant la mise en œuvre de l'approche multisectorielle promue dans le Plan stratégique multisectoriel de la nutrition (PSMN) 2018-2022 devrait aider à améliorer les résultats en rapport avec l'état nutritionnel des populations particulièrement celle des enfants et des mères.

2.2.4 Protection sociale

Malgré les efforts du Gouvernement, la protection sociale a une couverture limitée en termes de bénéficiaires et ne profite pas suffisamment aux personnes les plus pauvres. Le Sénégal a ratifié la Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et la révision du nouveau Code de la Sécurité Sociale est en cours. La Couverture Maladie Universelle (CMU), mesure phare du Président de la République lancée le 20 septembre 2013, est la version sénégalaise de la Couverture sanitaire universelle (CSU), et se base sur quatre axes stratégiques :

1. la CMU de base à travers les mutuelles de santé pour une extension progressive de la couverture aux populations du secteur informel et du monde rural ;
2. le renforcement des politiques de gratuité- existantes (Plan Sésame, Césarienne, Dialyse) ;
3. la réforme des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) pour le secteur privé formel, et
4. la nouvelle initiative de gratuité pour les enfants de 0 à 5 ans, destinée à lutter contre la mortalité des enfants et des nouveaux nés.

Pour assurer le pilotage de cet important instrument de la politique de protection sociale, l'Agence Nationale de la CMU est créée en janvier 2015 avec comme objectif d'atteindre 75% de taux de couverture (tous régimes confondus) à l'horizon 2021. Sa mise en œuvre s'appuie sur deux piliers :

- Le développement de l'offre de santé pour assurer une production de prestations à même de satisfaire les besoins de santé sur l'étendue du territoire.
- L'adoption de modalités d'accès aux prestations avec les dispositifs d'assurance maladie, publique et privée, sociale et commerciale et l'assistance médicale par des initiatives de gratuité dédiées aux populations vulnérables (économiquement et/ou physiquement).

L'assurance maladie est déclinée à travers les mutuelles de santé pour assurer en priorité la couverture maladie des travailleurs de l'économie informelle, des populations résidant en milieu rural, ainsi que des bénéficiaires du Programme de Bourse de Sécurité Familiale (PNBSF) et des détenteurs de la carte d'égalité des chances. Fin 2020, 644 mutuelles étaient fonctionnelles sur 676 existantes, pour une population couverte de 3 834 748 bénéficiaires. En 2017, le pays a adopté la nouvelle Stratégie Nationale de Protection Sociale valable tout le long du cycle de vie. 316 941 ménages ont bénéficié du PNBSF en 2017³¹, contre moins de 100 000 en 2014, avec la collaboration du registre national unique (RNU) et des comités de ciblage. Cela a permis de mieux cibler les ménages vivant dans l'extrême pauvreté et d'augmenter le nombre de ménages bénéficiant des filets sociaux, qui est estimé à 22% des ménages du Sénégal. Le RNU qui est un dispositif essentiel de ciblage du système de protection sociale est passé de 458 550 ménages en 2019 à 537 114 ménages en 2020. Il a été institutionnalisé en 2021 comme dispositif de ciblage de toutes les interventions d'assistance sociale au Sénégal. Toutefois, l'extension de sa couverture, aussi bien en nombre qu'en types de vulnérabilités, reste indispensable pour répondre pleinement à sa mission. En effet, les limites de cette couverture ont été perçues pendant la réponse à la pandémie, car des types de vulnérabilité sont apparus comme n'ayant pas été intégrés dans le RNU tels que les enfants de la rue, les travailleurs de l'économie informelle ...

³⁰ ANSD, 2020

³¹ RAC, 2021, Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale

Le PNBSF, programme phare en matière d'assistance sociale est confronté à la problématique de sortie de ses bénéficiaires des différentes cohortes. En effet, les trois premières générations de bénéficiaires (G1, G2 et G3) ont dépassé la durée prévue en ayant l'opportunité de recevoir un appui pendant 5 à 8 ans, pendant que d'autres ménages très pauvres n'en reçoivent pas. Quant à la quatrième génération de bénéficiaires (G4), ils auront atteint les cinq ans à la fin de l'année 2021. Cela pose à la fois un problème d'équité sociale, d'efficacité, de soutenabilité financière et d'économie politique.

Grâce aux efforts combinés de l'Etat, des collectivités territoriales, des prestataires de soins, des acteurs mutualistes, des acteurs du secteur privé, etc., le taux de couverture du risque maladie tous régimes confondus (mutuelles de santé, gratuité des soins des enfants de moins de cinq ans et des personnes âgées de 60 ans et plus, imputation budgétaire, IPM, IPRES et assurances privées commerciales) est relevé à 53,2% en 2020 contre 48% en 2019. La protection sociale formelle reste donc encore de faible envergure et surtout pour certains groupes, tels que les enfants de moins de 5 ans ou les personnes vivant avec un handicap. La carte d'égalité des chances au profit des personnes vivant avec un handicap qui est passée à 67 192 membres³², le Plan Sésame pour la gratuité des soins médicaux au profit des personnes âgées de 60 ans et plus, la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et la prise en charge de la césarienne dans les structures publiques de santé en 2016, ont contribué à élargir la protection sociale, mais l'impact et l'incidence de ces programmes reste encore à mesurer.

Le manque de couverture de la protection sociale et son impact faible sur la résilience des populations ont comme causes principales : le niveau fort d'informalité, la précarité de l'emploi et l'insécurité des revenus, le niveau faible de rémunération, les chocs récurrents, l'état de pauvreté des ménages ruraux (surtout à cause des sécheresses et des variations des prix) dans le contexte d'un système peu adapté à répondre aux chocs et les faiblesses des ressources publiques. Les dépenses de protection sociale (sans la protection sociale contributive) tournent autour de 5% du budget de l'État sénégalais et la protection sociale contributive est de 7,5%³³. En termes de PIB, le Sénégal dépense plus dans la protection sociale que les autres pays de la sous-région (soit 3,4% du PIB en 2015 selon un rapport de la Banque Mondiale), mais en majeure partie, ces dépenses sont consacrées à l'assurance sociale. Le programme de bourses universitaires, le Fonds National de Retraite et l'Institut de Prévoyance et de Retraite du Sénégal constituent à eux seuls 67% du total des dépenses publiques de protection sociale.

La diversité des programmes de protection sociale entraîne une fragmentation des interventions, car dépendant de plusieurs départements ministériels et posant des problèmes de coordination intersectorielle. Par ailleurs, la plupart des programmes de protection sociale souffrent du manque de ressources financières traduisant un manque de stratégie de mobilisation des ressources et de financement à long terme.

En ce qui concerne la santé au travail, le Sénégal a ratifié en mars 2021, la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, la Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, le Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985. La ratification de ces normes donnent un cadre pour la mise en œuvre des mesures de protection concernant les maladies professionnelles.

32 DGAS 2021

33 Rapport de la Banque Mondiale de 2017

2.2.5 Violences basées sur le genre (VBG)

Selon les EDS 2018-2019, plus de 5% des femmes enquêtées ont été confrontées aux violences basées sur le genre (VBG). Des disparités sont notées suivant la forme de violence subie, l'âge de la femme, la région de résidence, la situation matrimoniale ou la perception vis-à-vis des violences faites aux femmes. Les femmes (15-49 ans) des régions de Kédougou, de Kolda, de Tambacounda, de Kaolack ou de Kaffrine courent plus de risque de subir une VBG que celles des régions de Dakar ou de Ziguinchor. Les femmes de Kédougou courent ainsi 1,90 fois plus de risque de subir une violence que celle de Dakar. Ces différences de prévalence pourraient être dues aux différences socioculturelles. Dans les milieux professionnels, 16,7% des femmes et 2,3% des hommes sont victimes de violences sexuelles au travail. L'impunité des VBG dans les entreprises pousse les victimes à recourir faiblement aux instances internes de protection des travailleurs³⁴.



Les mutilations génitales féminines (MGF) persistent. Une analyse du taux d'excision chez les filles de 15-19 ans indique une baisse marginale de la pratique au cours de ces trente dernières années (de 26% en 1985 à 21% en 2015) et une projection à 20% en 2030 si la tendance reste la même³⁵. En 2019, 16,1% des filles de moins de 15 ans disaient avoir été excisées³⁶. Derrière ces données nationales se cachent d'importantes disparités régionales entre le centre du pays (5,5%) et la région Sud (79,6%). Une majeure partie de la population est en faveur de l'abandon de l'excision y compris dans les groupes qui la pratiquent : 82% des femmes et 89% des hommes entre 15 et 49 ans pensent que cette pratique doit cesser³⁷. Cependant, les positions sont variables selon l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction et le milieu de vie.

En ce qui concerne les mariages précoces, près d'une fille sur trois est exposée au mariage d'enfant. Ainsi, 32,6% des femmes entre 20 et 49 ans interrogées étaient en première union avant l'âge de 18 ans et 7,6% avant l'âge de 15 ans³⁸. Les femmes du quintile de bien-être économique le plus bas et celles dont le niveau d'instruction est le plus faible sont davantage touchées par cette problématique.

L'accès de femmes et de filles victimes de violences au paquet de services essentiels (santé, justice, police, économie) reste un défi. Les centres de prise en charge des femmes victimes sont mis en place par les ONG : le centre Kulimaroo de Ziguinchor, la Maison rose à Guediawaye, le centre Guindi (pour les enfants). À cela s'ajoutent 15 centres d'écoute jeunesse, des boutiques de droits et des maisons de justices qui offrent des services d'accueil, d'orientation et de prise en charge. Des projets de construction de centres d'hébergement des victimes de VBG par région sont lancés par le ministère de la Femme, de la Famille et du Genre (MFFGPE).

34 GESTES 2016

35 UNICEF Data+ Analytics, 2019

36 Enquêtes démographiques et de santé, EDS 2019

37 EDS 2019

38 EDS 2019

2.2.6 Violences à l'égard des enfants

Les violences à l'encontre des enfants sont répandues, aussi bien pour les filles que pour les garçons. Ainsi, pour la seule région de Dakar, 25% des enfants de moins de 15 ans étaient en 2016 victimes de violences physiques graves dans la sphère domestique, soit environ 300 000 enfants³⁹. La pandémie a accentué les problèmes de violences dans la sphère domestique. Selon l'enquête rapide sur les effets de la Covid-19 sur les ménages, réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2020 avec le soutien d'ONU Femmes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), 27% des répondants ont estimé que la violence au sein des ménages avait augmenté depuis le début de la pandémie. Bien que l'ampleur globale des abus sexuels envers les enfants soit inconnue, la violence sexuelle et sexiste existe également à l'école pour les filles et les garçons. A l'échelle nationale 2,9% des filles âgées de 15-17 ans sont victimes de violences sexuelles soit près de 15 000⁴⁰.

En ce qui concerne les risques d'abus ou d'exploitation, un nombre important d'enfants résident hors de la sphère parentale. 13,2% des filles et garçons de moins de 15 ans ne vivent avec aucun de leurs parents biologiques, soit près de 950 000 enfants. Ces enfants, selon les conditions de leur circulation et de placement, et dans un contexte de paupérisation des familles, encourrent des risques accrus de maltraitance, d'abus ou d'exploitation. La pandémie a aggravé certaines problématiques : les résultats de l'enquête rapide sur les effets de la Covid-19 ont indiqué que 5% des ménages urbains et 7% des ménages ruraux ont envoyé leurs enfants mendier ou travailler pour faire face aux difficultés économiques rencontrées.



Le Sénégal a ratifié plusieurs conventions en matière de protection de l'enfant, y compris la Convention (no 138) sur l'âge minimum, 1973, et la Convention (no 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Le phénomène particulier des enfants talibés confiés et fréquemment exposés à la mendicité forcée et à des conditions de vie et de traitement dangereuses pour leur santé et leur développement constitue une préoccupation nationale. Selon les études disponibles, il est estimé qu'entre 55% et 67% des 192 000 enfants talibés recensés dans la région de Dakar, le département de Saint Louis et la ville de Touba mendient. Le phénomène se pose également particulièrement dans les régions de Thiès, Kaolack, Tambacounda et Kolda mais les données ne sont pas disponibles. A Touba, sur les 1 524 daara recensées, 38% offraient des conditions d'accueil et de vie jugées dangereuses⁴¹. La situation de la mendicité dans la rue n'est que la partie visible d'une négligence et maltraitance des enfants, qui se passe derrière les murs de certaines daara informelles et souvent mobiles : conditions de vie insalubres et dangereuses, négligence, séquestration, sévices physiques et sexuels. Lorsqu'ils sont rapportés, les cas révèlent des traitements inhumains et dégradants. Tout en notant qu'un certain nombre d'enquêtes judiciaires ont été ouvertes entraînant des poursuites et des condamnations entre 2007 et 2019, la CEACR constate que le Gouvernement ne fournit pas de nouvelles informations concernant l'application de sanctions contre les personnes se livrant à l'utilisation de la mendicité des enfants talibés de moins de 18 ans aux fins d'exploitation économique. La commission a exprimé sa préoccupation devant la persistance du phénomène et du faible nombre de poursuites engagées en application de

39 ANSD, MICS Urbaine, 2016

40 EDS 2019

41 Études CNLT, 2014 ; GSI-UNICEF, 2017 ; BGPE, 2018.

l'article 3 de la loi no 2005-06⁴². Elle priait instamment le Gouvernement de prendre des mesures pour garantir que les coupables soient punis, et pour renforcer les programmes pour soustraire les enfants victimes de mendicité et les intégrer socialement de manière durable, notamment en assurant un suivi effectif du retrait de la rue de ces enfants⁴³. Concernant le travail des enfants en général, dans son commentaire sur l'application de la Convention (no 138) sur l'âge minimum, 1973, la CEACR notait avec préoccupation le nombre élevé d'enfants qui travaillent au Sénégal sans avoir atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi de 15 ans⁴⁴. La base de connaissances de l'ampleur du travail des enfants souffre de manque d'enquêtes nationales⁴⁵. Par ailleurs, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CESCR) s'est montré préoccupé par l'insuffisance des moyens humains et budgétaires mis à la disposition de l'inspection du travail, ce qui ne lui permet pas de couvrir efficacement la situation de personnes exploitées, notamment les enfants⁴⁶.

2.2.7 Accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement, à l'hygiène

Au Sénégal, 78,7% des ménages ont accès à une source d'eau potable⁴⁷. Toutefois, alors que le taux d'accès à l'eau potable s'élève à 97% à Dakar, et à 82% dans les autres milieux urbains et il n'est que de 65,7% en milieu rural. Ces résultats sont obtenus grâce à la mise en œuvre de grands projets par le Gouvernement : le Projet Accès Durable à l'Eau Potable et Assainissement (PADEPA), le Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain (PEAMU) et le Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural (PADMIR) avec un volet important de mise en place de branchements sociaux, la troisième usine de Keur Momar Sarr (KMS 3). Toutefois, des efforts devraient être faits pour améliorer les débits d'eau dans les agglomérations urbaines de Dakar et de Touba et la qualité de l'eau dans les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick. Par ailleurs, une usine de dessalement de l'eau de mer est en cours de réalisation, afin d'améliorer la disponibilité de l'eau dans l'agglomération dakaraise.



Concernant l'assainissement, le taux d'accès global est passé de 51% en 2017 à 57% en 2020 (68% en milieu urbain contre 46% en milieu rural)⁴⁸. Sous l'effet des programmes comme le projet d'assainissement dans les dix villes de Dakar, (Cambérène et Corniche Ouest), Pikine, Saint Louis, Tivaouane, Tambacounda, Rufisque, Kaolack, Louga, Touba et Matam et des auto-réalisations d'ouvrages par les ménages, le taux de défécation à l'air libre au niveau national est passé de 14% en 2017 à 11% en 2020.

42 Observation (CEACR) - adoptée 2021, publiée 2022 sur la Convention (no 182) sur les pires formes du travail des enfants, 1999

43 Ibid.

44 Observation (CEACR) - adoptée 2019, publiée 109ème session CIT (2021) sur la Convention (no138) sur l'âge minimum, 1973

45 Troisième rapport périodique au CESCR du 26 juillet 2019, (E/C.12/SEN/Q/3/Add.1, paragr. 85).

46 E/C.12/SEN/CO/3, paragr. 19

47 Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des ménages, rapport final, septembre 2021

48 Programme conjoint WHO/UNICEF (2019 et 2021)

Le taux d'accès à l'électricité s'élève quant à lui à 97,4% à Dakar, 88,7% dans les autres milieux urbains et de 52,5% dans les zones rurales⁴⁹. Dans la stratégie d'accès universel à l'énergie en 2025, il est attendu l'électrification par voie solaire de 2 292 localités par mini réseaux et de 4 356 localités via "Solar Home System (SHS)".

2.3 Analyse de la transformation économique

2.3.1 Impacts de la Covid-19 sur l'économie

En 2020, le Sénégal, à l'instar des autres pays, n'a pas été épargné par la pandémie. Dans ses efforts pour réduire le nombre de personnes touchées par la Covid-19, le Gouvernement a pris des mesures fortes pour limiter les contacts entre les personnes (fermeture des frontières, restrictions de voyage internes, couvre-feux, annulation de grands rassemblements, entre autres exemples). Ces mesures ont eu l'effet escompté en réduisant la propagation du virus, mais ont également restreint les facteurs de production, en particulier la main-d'œuvre, le capital et les investissements ; ce qui a freiné l'activité et entraîné une baisse substantielle de la croissance économique avec une croissance du PIB réel de 4,4% en 2019 à une contraction de 1,5% en 2020⁵⁰. Toutefois l'économie sénégalaise a fait preuve d'une grande résilience grâce à la vigueur des exportations et à une croissance prévue de 5,5% en 2021. Les effets de la Covid-19 se sont fait ressentir principalement en 2020, érodant une grande partie des progrès accomplis vers la réalisation des ODD et des priorités du PSE, et augmentant le taux de pauvreté. Le Gouvernement a élaboré un Plan de Résilience Économique et Social (PRÈS) avec des mesures proactives pour amortir les effets de la Covid-19 sur la vie des personnes les plus pauvres.

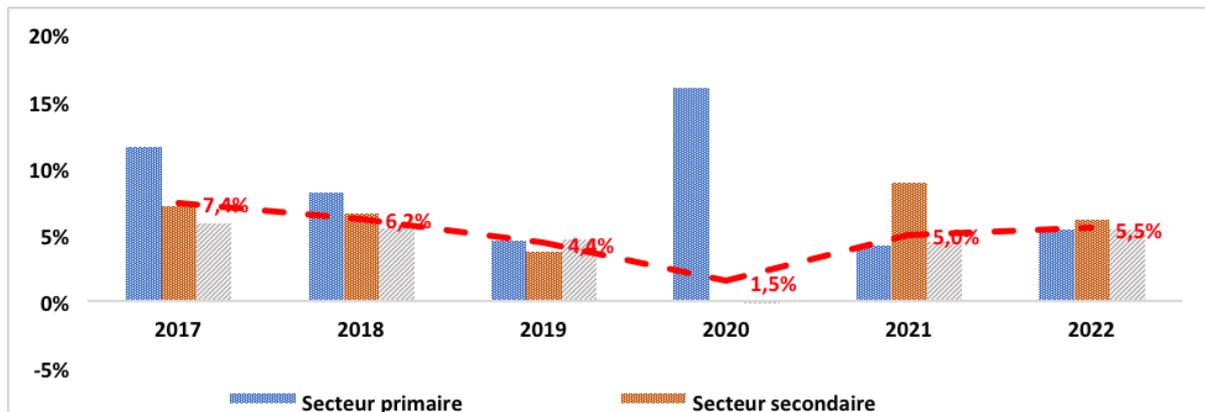


Figure 2 Evolution de la situation économique des différents Secteurs⁵¹

Le taux d'intérêt moyen des entreprises privées du secteur productif a diminué de 5,76% en 2019 à 5,63% en 2020 motivant ainsi les investissements. Les investissements directs qui ont chuté de façon drastique de 10,759 milliards de francs CFA fin 2019 à 289 millions de francs CFA au premier trimestre 2020 se sont progressivement redressés pour atteindre 768 millions de francs CFA fin 2020 et 6 055 millions de francs CFA au deuxième trimestre 2021, témoignant ainsi d'une forte confiance dans l'économie sénégalaise.

Le déficit du compte courant s'est détérioré de 1 112 milliards (8,1% du PIB) en 2019 à 1 486 milliards en 2020 et à 1 563 milliards en 2021. Le déficit est projeté à 1 484 milliards CFA en 2022⁵². Le taux d'inflation⁵³ est relativement faible au Sénégal et dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) au sens large par rapport à la moyenne de 6% en Afrique subsaharienne. Cependant, la montée de l'inflation, qui est passée de 0,64% à la fin de 2019 à 2,94% en juin 2021 pèse sur la population et notamment les populations les plus vulnérables. Cette situation, aggravée par les restrictions aux mouvements des personnes en réponse à la Covid-19, semble constituer une des causes des émeutes et des pillages opportunistes en mars 2021. En ce qui concerne les opérations de l'administration centrale⁵⁴, les recettes ont été inégales et en hausse constante au fil des ans. Cependant avec la Covid-19, les recettes publiques ont fortement chuté entre les deux mois de décembre 2019 et de janvier 2020, passant respectivement de 325 793 milliards de francs CFA à 121 255 milliards de francs CFA.

49 Idem

50 Revue Annuelle Conjointe de la politique Economique et Social (RAC 2021)

51 Situation Economique et Financière en 2021 et Perspectives 2022

52 Situation Economique et Financière en 2021 et Perspectives 2022

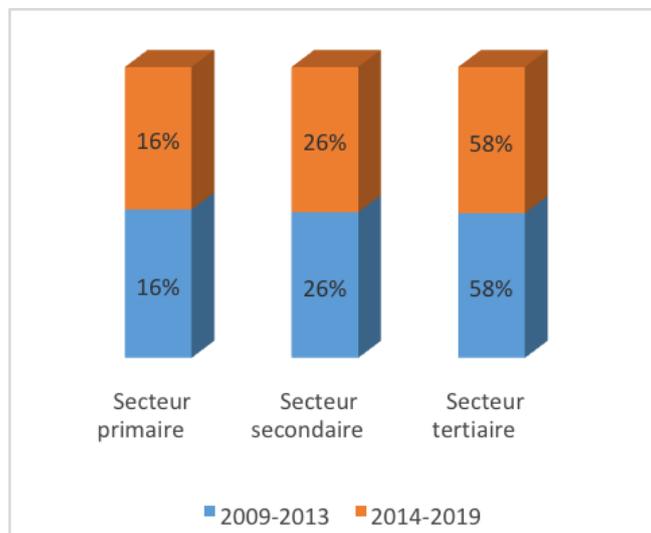
53 West African Economic and Monetary Union, selected issues. IMF Country Report No 21/50 March 2021

54 <https://mof.senegal.opendataforafrica.org/ulgucuf/operations-de-l-administration-centrale>

L'accessibilité de la technologie et de l'internet s'est avérée être un catalyseur du progrès économique et social pendant la pandémie. Les personnes et les entreprises qui avaient accès à internet pendant la période de confinement ont pu poursuivre et même développer leurs activités, alors que celles qui n'avaient pas accès à la technologie ne le pouvaient pas. Cette situation a eu pour effet d'accroître la pauvreté et les inégalités. Il est donc essentiel que les programmes gouvernementaux de numérisation soient soutenus au niveau national, mais aussi au niveau local et dans les régions pauvres ou isolés.

Ainsi, alors qu'en 2020 le pays a enregistré une baisse des indicateurs macroéconomiques et socio-économiques des ménages, 2021 a illustré la résilience, la force et l'agilité de l'économie avec un rebond prévu de l'économie à 5,5%. L'étude du PNUD sur l'impact de la Covid-19 sur le Sénégal⁵⁵ montre que même sans l'exploitation prochaine des gisements de pétrole et de gaz, le pays a la capacité de maintenir un taux de croissance moyen de 4% entre 2022 et 2035. Ce chiffre est inférieur au taux de croissance moyen de 6% prévu par le PSE, mais avec l'exploitation prévue et une gestion et des partenariats solides, il est prévu que le taux de croissance soit plus élevé et que l'impact sur la vie de la population soit positivement significatif pour la réalisation des ODD.

2.3.2 Structure de l'économie sénégalaise



Au fil des ans, la structure de l'économie sénégalaise n'a guère changé, notamment au niveau du secteur tertiaire, qui comprend principalement les services, l'hébergement et la restauration, le commerce et le transport, constituant l'essentiel de l'activité économique au Sénégal. Les potentialités de synergie entre le secteur primaire (agriculture, élevage et mines), le secteur secondaire, notamment les industries manufacturières et les services n'ont pas été assez développées. Ainsi, la transformation insuffisante des produits primaires n'a pas permis aux entreprises industrielles d'améliorer leur productivité par la modernisation de leur processus de production ni d'absorber une population majoritairement jeune dans des activités à haute valeur ajoutée. Le résultat est un exode rural toujours plus poussé et la concentration des jeunes dans des emplois de service informels sans valeur ajoutée (vente au détail par exemple). Pendant la crise, le secteur tertiaire a bondi, passant de FCFA 1 664,4 milliards de francs CFA au deuxième trimestre 2020 à 1 846,7 milliards de francs CFA à la même période en 2021⁵⁶. La part de l'industrie dans le PIB est de 23,2% en 2020⁵⁷. Le secteur industriel a contribué à la croissance pendant la pandémie avec une production industrielle en hausse de 8,6% en octobre 2021 par rapport à la même période de l'année précédente. Le chiffre d'affaires de l'industrie a augmenté de 38,6% au troisième trimestre de 2021 comparé à 2020. En 2019, le secteur informel a contribué à 45,8% et les petites entreprises à 36,6% de la valeur ajoutée de l'économie. Avec les restrictions de la Covid-19, le secteur a été inéluctablement affecté.

2.3.3 Soutien au secteur privé et à l'industrie

L'État du Sénégal a pris des mesures de soutien au secteur privé pendant la pandémie : remise partielle de la dette fiscale, extension de la TVA suspendue des exonérations fiscales, soutien direct aux secteurs les plus touchés, paiement de la dette due aux fournisseurs, facilités de trésorerie et couverture partielle des pertes de recettes. Néanmoins, le coût de l'énergie et la régularité de l'approvisionnement en électricité ont été une préoccupation et ont augmenté les coûts de production pour le secteur privé, en particulier pour les petites entreprises.

⁵⁵ Etude de cas pays sur l'évaluation de l'impact de la Covid - 19 sur la trajectoire de l'émergence : Sénégal, 2021 UNDP Sénégal

⁵⁶ ANSD <https://nso.senegal.opendataforafrica.org/yhvrtd/gross-domestic-product-at-constant-prices>

⁵⁷ Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE, 2020

Par ailleurs, la croissance ayant été jusqu'à la pandémie, essentiellement tirée par les investissements publics, elle ne permettait pas de créer des emplois privés de manière significative. Afin de corriger cette situation, le Gouvernement à travers son Plan de Relance Economique lancé le 29 septembre 2020 souhaite mobiliser une plus grande part d'investissements privés, notamment à travers la mise en place des projets phares du PSE comme les zones économiques spéciales, les plateformes industrielles intégrées, les agropoles intégrées et compétitives et un hub minier régional. Ceci devrait permettre d'attirer des entreprises nationales ou internationales dans les activités de production industrielle manufacturière et créer des emplois formels décents et qualifiés, notamment en milieu rural.



Ainsi, la mise en place de plus de trente plateformes industrielles intégrées et compétitives (parcs industriels, agropoles, ...) offrent aux entreprises des conditions logistiques et de production simplifiées et fonctionnelles. La deuxième phase de la plateforme industrielle internationale de Diamniadio (P2ID) lancée par le Président de la République le 6 juillet 2021 pour un investissement de 110 millions USD accueille **déjà une quinzaine d'entreprises et plus de mille emplois sur 13 hectares**. Cette plateforme va être étendue à 30 hectares supplémentaires pour accueillir plus de 25 nouvelles entreprises. Avec le développement de pôles régionaux de transformation agro-industrielle appelés "agropoles" dans toutes les régions, les chaînes de valeur agricoles devraient aussi être modernisées permettant la création massive d'emplois à forte valeur ajoutée à toutes les étapes de la chaîne : de la production, à la transformation et à la commercialisation des produits. Ainsi les travaux de l'Agropole Sud, qui devrait créer à terme près de 14 500 emplois directs et 30 000 indirects, ont été lancés le 20 décembre 2021. Plus d'une cinquantaine d'entreprises ont déjà exprimé leur souhait de venir s'installer lorsque les infrastructures industrielles, notamment un module central, trois modules régionaux et cinq modules départementaux, auront été finalisées.

L'industrialisation dans les secteurs moteurs de croissance et la promotion du numérique sont des fondements pour la transformation structurelle de l'économie. Toutefois, un écosystème favorable à l'éclosion d'entreprises industrielles capables de créer de la richesse, des emplois et de booster les exportations est essentiel. Pour cela, la nouvelle Politique et Stratégie d'Industrialisation du Sénégal pour 2021-2035 adoptée en octobre 2021 présente quatre axes verticaux qui guident les priorités pour le développement industriel d'ici 2035 :

- Axe 1 : transformation de matières premières agricoles, sylvopastorales et halieutiques ;
- Axe 2 : transformation industrielle des ressources minérales et des hydrocarbures ;
- Axe 3 : développement de l'industrie pharmaceutique et de la pharmacopée ;
- Axe 4 : développement des industries à forte intensité technologique et d'innovation, dont l'économie numérique, les industries d'assemblage et les industries créatives.

Cette politique est sous-tendue par des réformes en profondeur des leviers d'industrialisation : (A) l'amélioration de l'environnement des affaires pour une industrialisation ; (B) le renforcement des capacités techniques, technologiques et commerciales des unités industrielles ; (C) le développement du capital humain et de l'innovation industrielle ; (D) le développement des infrastructures ; (E) la facilitation de l'accès au financement et de l'investissement privé ; et (F) la mise en place d'un cadre de gouvernance.

Figure 4 Simulation de l'effet de la pandémie sur les ODD⁵⁸

	Choc Covid		Riposte Covid	
	2020	2021	2020	2021
Pas de Pauvreté (ODD1)				
Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté national	4,81%	1,94%	2,86%	1,57%
Faim Zéro (ODD2)				
Prévalence de la malnutrition	0,04%	0,03%	0,02%	0,02%
Prévalence de la sous-alimentation	0,02%	0,03%	0,02%	0,02%
Bonne santé et bien-être (ODD3)				
Taux d'accès aux services de soins de base	-0,06%	-0,57%	-0,06%	-0,45%
Eau propre et Assainissement (ODD6)				
Taux d'accès à des infrastructures sanitaires adéquates	-0,14%	-1,15%	-0,14%	-0,98%
Taux d'accès à une source d'eau améliorée	-0,15%	-0,92%	-0,15%	-0,77%
Travail décent et croissance économique (ODD8)				
Taux de croissance du PIB par personnes actives	-5,87%	-1,94%	-4,20%	-1,87%
Taux de croissance du PIB réel par tête	-6,20%	-2,16%	-4,45%	-1,91%
Taux de chômage	0,27%	0,33%	0,20%	0,15%
Industrie, Innovation et infrastructure (ODD9)				
Part de l'emploi industriel sur l'emploi total	0,00%	-0,03%	0,01%	-0,01%
Production industrielle par tête (en FCFA)	-7824,8	-8858,6	-5703,3	-7508,1
Inégalités réduites (ODD10)				
Revenu réel moyen des 40% les plus pauvres	-8,10%	-1,40%	-3,90%	-1,70%
Taux de croissance réel du revenu moyen	-8,00%	-0,90%	-6,30%	-1,42%
Proportion de la population en-dessous du revenu médian	0,00%	0,01%	-0,03%	0,00%
ODD17				
Recettes domestiques en % du PIB	-0,81%	-0,85%	-0,15%	0,04%
Taxes indirectes en % du PIB	-0,81%	-0,85%	-0,15%	0,04%
Pression fiscale	-0,46%	-0,48%	-0,08%	0,02%

58 DGPPE, Impact Socio-Economique de la pandémie de la Covid-19 au Sénégal, Juin 2020 et RAC, 2021

2.4 Analyse de l'environnement, du changement climatique et progrès sur les engagements mondiaux

Au Sénégal, le secteur de l'environnement est confronté à de multiples défis liés aux péjorations des conditions climatiques et à l'action de l'homme. Les écosystèmes sont menacés par des températures de plus en plus élevées, un usage excessif des ressources forestières ; une surpêche, une pollution des milieux récepteurs (air, sol), un système de production agricole et des ressources hydriques qui entraînent l'aggravation de la pauvreté, des impacts sur la santé des populations, l'exode rural et par conséquent à la migration irrégulière. Selon la Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2020), les tendances d'augmentation des températures et de réduction de la pluviométrie observées auront des incidences négatives sur les bases productives de l'économie nationale à l'horizon 2031-2041, apparaissant comme un frein au développement et à la lutte contre la pauvreté.

2.4.1 Analyse des problèmes environnementaux et climatiques

Avec environ 46% de son territoire classé comme semi-aride⁵⁹, le Sénégal est considéré comme l'un des pays les plus vulnérables aux chocs climatiques (inondations et sécheresses), alors que plus de 60% de la population rurale dépend de l'agriculture. L'agriculture paysanne dans les zones rurales du pays est liée aux précipitations avec des effets sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance⁶⁰. En outre, le pays est aux prises avec une coordination et des capacités limitées en matière de planification intersectorielle et de mise en œuvre des actions climatiques ; ce qui ralentit sa progression vers les objectifs d'adaptation et d'atténuation. La **disponibilité de données** et d'informations désagrégées exploitables, en particulier au niveau des petits exploitants agricoles, représente également un défi majeur⁶¹. Le pays n'est pas équipé de systèmes d'information robustes qui pourraient permettre un suivi et une évaluation utiles des actions climatiques et de leur impact aux niveaux national et local.



Les risques posés par la **dégradation des terres et la désertification**, ainsi que la surexploitation des ressources forestières et des pêches, associés au potentiel sous-utilisé du capital naturel et à la pauvreté persistante, représentent des goulots d'étranglement importants pour le développement du pays. D'après la Convention de lutte contre la désertification (UNCCD)⁶² le coût annuel de la dégradation des terres au Sénégal est estimé à 996 millions USD par an, soit une part importante du PIB du pays.

La **pollution atmosphérique** est une préoccupation importante. Attribuée à la fois à des sources anthropiques et non anthropiques, la pollution de l'air dans le pays contribue aux infections respiratoires aiguës, les valeurs les plus élevées étant observées loin de la capitale. Il s'agit notamment de la poussière saharienne qui expose des millions de personnes à des concentrations dangereuses de particules (PM10 et PM2,5) avec des niveaux qui dépassent les limites fixées par l'OMS⁶³, en particulier en hiver et au printemps. En outre, dans les zones ur-

59 UNEP Green Economy Initiative (GEI): <https://www.unep.org/explore-topics/green-economy/what-we-do/advisory-services/africa-green-economy-project/senegal>

60 Ilboudo Nébié, E. K., Ba, D., & Giannini, A. (2021). Food security and climate shocks in Senegal: Who and where are the most vulnerable households? <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2211912421000237>

61 UNCDF, Digital Solutions for Smallholder Farmers: Dream Big, But Don't Forget the Basics <https://www.uncdf.org/article/4218/digital-solutions-for-smallholder-farmers-dream-big-but-dont-forget-the-basics>

62 UNCCD Country Profile- Senegal, Investing in Land Degradation Neutrality: Making the Case <https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/Senegal.pdf>

63 WHO Global Air Quality Guidelines <https://www.who.int/news-room/feature-stories/detail/what-are-the-who-air-quality-guidelines>

baines densément peuplées du pays, notamment à Dakar, la **pollution industrielle**, les émissions des véhicules et l'utilisation généralisée de l'énergie traditionnelle de la biomasse contribuent à la détérioration des conditions de qualité de l'air. Les dernières données indiquent que la concentration moyenne annuelle de PM_{2,5} dans le pays est de 41 µg/m³, dépassant le seuil recommandé par l'OMS de 10 µg/m³. Ceci participe à une augmentation des cas de maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Les **pertes croissantes de surfaces boisées** constituent également une menace pour la durabilité des écosystèmes sénégalais⁶⁴. Les données du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) montrent qu'en 2010, le Sénégal comptait 47,9kha de couverture arborée, s'étendant sur 0,24% de sa superficie. De 2002 à 2020, le Sénégal a perdu 6ha de forêt primaire humide, constituant 0,14% de sa perte totale de couverture arborée sur la même période. La Casamance, région rurale du sud du Sénégal, dont la superficie forestière est d'environ 30 000 hectares, était autrefois considérée comme le grenier du pays du fait de la richesse de sa végétation, de sa biodiversité et de ses vastes forêts. La région a, à ce jour, perdu plus de 10 000 hectares de ses forêts à cause de l'exploitation illégale à grande échelle et du trafic de bois⁶⁵. Cette situation ne fera qu'accentuer les menaces du changement climatique.

L'**impact de la pandémie de la Covid-19** a renforcé la pression sur l'environnement à cause d'un arrêt brusque de l'économie et des restrictions budgétaires opérées sur les ressources déjà allouées à la mise en œuvre de la politique environnementale en 2020 au profit du fonds de riposte Covid-19. Par exemple, le budget du Programme de conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées a baissé de 2%, conduisant au renoncement à certaines activités d'aménagement des aires protégées ; à une forte pression sur les ressources naturelles impactant les efforts de conservation et exacerbant la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes. Aussi, les hôpitaux et les établissements de santé en réponse à la pandémie de Covid-19, ont produit plus de déchets dangereux qu'il faut gérer et traiter convenablement. Toutefois en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une analyse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publié en mai 2021, une baisse des émissions liées à l'énergie a été observée de 7%.

2.4.2 Vulnérabilité de la population et impacts multisectoriels

La vulnérabilité de l'ensemble de la population sénégalaise aux impacts du changement climatique et autres chocs environnementaux, est largement attribuée aux performances relativement limitées de l'économie, couplées à des niveaux élevés de pauvreté et à une énorme dépendance à l'agriculture pluviale. Les précipitations sont un facteur de production important⁶⁶, en particulier dans le domaine agricole, qui est étroitement lié au développement socio-économique du pays. Ceci limite les capacités d'adaptation et de résilience de la population. Par exemple, avec une épargne limitée, un accès restreint au crédit, à la terre et à l'eau, entre autres, les agriculteurs les plus pauvres sont incapables de faire face à des chocs de plus en plus fréquents et à la dégradation des terres agricoles. Le rapport 2019 du Programme alimentaire mondial (PAM) sur le Sénégal montrent que 75 % des familles souffrent de pauvreté chronique et que les options pour faire face aux chocs environnementaux sont limitées. De plus, avec la dégradation croissante des sols en Casamance, de nombreuses communautés ont abandonné les activités agricoles, ce qui les expose davantage au changement climatique et à d'autres conséquences environnementales et socio-économiques négatives⁶⁷.

64 CBD Strategy and Action Plan - Senegal, <https://www.cbd.int/doc/world/sn/sn-nbsap-v2-fr.pdf>

65 World Database on Protected Areas, <https://www.protectedplanet.net/en>

66 Improving Climate Services for Increased Resilience in Niger and Senegal <https://gfcs.wmo.int/increased-resilience-in-niger-and-senegal>

67 OCHA - Climate Change and COVID-19 Impact Agriculture and Youth Mobility Across West and Central Africa - <https://reliefweb.int/report/senegal/climate-change-and-covid-19-impact-agriculture-and-youth-mobility-across-west-and>



Les femmes, qui constituent 52% de la population, sont actives dans la vie rurale et dans les secteurs vulnérables au climat, mais elles sont vulnérables en raison de leurs responsabilités sociales liées au genre⁶⁸. Beaucoup d'activités sont menées pour le renforcement de leur résilience aux risques et catastrophes à travers les paradigmes de la prévention, de la préparation et de l'intervention. Cela se fait en mettant un accent particulier sur le renforcement des capacités des organisations féminines : analyse du niveau de vulnérabilité, évaluation des besoins de résilience et d'adaptation; cartographie des risques ; analyse du marché pour le développement de solutions numériques pour renforcer la résilience des femmes rurales (notamment des outils de gestion et de transfert telle que la micro assurance) ; promotion d'une agriculture résiliente pour les femmes agricultrices de la région Nord...

En ce qui concerne les impacts multisectoriels, dans le secteur agricole, les effets de l'érosion des sols, de la dégradation des terres, du changement climatique et des contraintes induites par le climat sur les ressources en eau douce déjà mises à rude épreuve⁶⁹ sont généralisées et affectent la durabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, les pratiques nutritionnelles et la santé des groupes les plus vulnérables. Parallèlement, les impacts du changement climatique sont susceptibles d'intensifier les facteurs de stress non climatiques existants ; ce qui risque d'aggraver la vulnérabilité du secteur de l'eau. Parmi ces facteurs de stress permanents figurent l'augmentation de la demande en eau, la mauvaise gestion des zones irriguées, les pressions accrues sur les terres agricoles, l'exploitation accrue des ressources naturelles et le développement des infrastructures. Dans le pays, l'influence des facteurs de stress climatiques et non climatiques va affecter la disponibilité et la qualité de l'eau pour la consommation humaine, l'assainissement, les pratiques agricoles, l'élevage, les industries et l'hydroélectricité dans un contexte d'augmentation croissante de la demande, ce qui rend nécessaire de renforcer la résilience et l'adaptation dans les initiatives sénégalaises de gestion de l'eau.

2.4.3 Engagements mondiaux et nationaux

Le Gouvernement sénégalais reconnaît les réalités et la nécessité de mettre en place des actions climatiques suffisantes visant à renforcer la résilience de sa population et de ses écosystèmes, tout en réduisant les GES conformément aux objectifs 2030. Des politiques et des partenariats ciblés pour améliorer les conditions et les perspectives socio-économiques des communautés autour des zones de conservation critiques telles que celles de Casamance, sont nécessaires. Le Sénégal est signataire de la plupart des accords et conventions internationaux sur l'environnement, la biodiversité, les ressources naturelles, la lutte contre la désertification, les changements

⁶⁸ UN High Commissioner for Human Rights (OHCHR) 2021 - Human Rights Climate Change and Migration in the Sahel <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/ClimateChange/HR-climate-change-migration-Sahel.pdf>

⁶⁹ Sylla, M. B., and others. 2018. Climate change to severely impact West African basin scale irrigation in 2 C and 1.5 C global warming scenarios. Scientific reports, 8(1), 1-9. <https://www.nature.com/articles/s41598-018-32736-0>

climatiques et de façon plus globale, des ODD et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Le pays est engagé dans une dynamique d'articulation de tous les programmes, projets alliant développement économique, social et l'environnement. Sur le plan national, le Sénégal a mis en place un cadre général permettant d'asseoir la légitimité institutionnelle du secteur de l'environnement.

Le PSE tout d'abord, englobe à l'horizon 2035, l'ensemble des stratégies de développement dont des actions en faveur de l'environnement à travers les objectifs suivants :

- Promouvoir une économie verte, afin de garantir un équilibre entre le développement des activités économiques et la protection de l'environnement,
- Inverser la tendance de dégradation de ressources environnementales et l'appauvrissement de la biodiversité,
- Encourager la valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité,
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques,
- Capter des financements pour les emplois verts.

Le PAP2A prend également en compte les changements climatiques : l'objectif stratégique n°10 porte sur *“la réduction de la dégradation de l'environnement, des ressources naturelles et des effets néfastes des changements climatiques”*. L'un des effets attendus est le renforcement des capacités d'adaptation et d'atténuation des populations et des écosystèmes aux effets des changements climatiques par: (i) la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation identifiées par le Sénégal dans sa CDN; (ii) le renforcement et l'opérationnalisation des cadres de gouvernance environnementale, d'économie verte et de partenariat public-privé; (iii) et la mise en œuvre des mesures politiques, programmes et stratégies favorables à la prise en compte de la transversalité de l'environnement. Le Gouvernement du Sénégal, dans la réorientation de sa politique de développement durable, a placé la transition agroécologique parmi les cinq initiatives majeures du PAP2A. Pour matérialiser cette option politique, le Gouvernement a créé en 2019 l'Agence Sénégalaise de reforestation et de la grande muraille verte.

La Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et Développement Durable (LSEDD) 2021- 2025 a été validée en décembre 2021 et **décline les axes de développement du secteur. Son objectif est d'asseoir les bases d'un développement durable compatibles avec l'objectif de transformation structurelle de l'économie.** Différentes activités ont permis d'établir la situation de référence en passant en revue le cadre et la gouvernance du secteur, les acquis et orientations des politiques antérieures, et l'état de l'environnement. Avec travers 3 axes stratégiques, elle sera mise en œuvre à travers 4 programmes :

- Lutte contre la déforestation et la gestion durable des terres.
- Conservation de la biodiversité et gestion aires protégées et des zones humides.
- Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes du changement climatique.
- Pilotage, coordination et gestion administrative.

Pour matérialiser son engagement à relever le défi collectif de lutte contre le changement climatique, le Sénégal a préparé sa **CDN** en réponse à l'accord de Paris signé en 2015 par les parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Approuvée par le Président de la République en décembre 2020, la CDN trace les grandes composantes en matière d'atténuation et d'adaptation avec deux objectifs. D'abord, un objectif inconditionnel de réduction des émissions de GES entre 5 et 7% aux horizons 2025 et 2030, en réalisant des activités avec les moyens nationaux (Etat, collectivités locales, secteur privé, ONG, etc.). Ensuite, un objectif conditionnel de 23 à 29% qui serait atteint avec le soutien de la communauté internationale. Aussi, dans le cadre du respect de ces engagements sur l'accord de Paris, le Gouvernement est en train d'améliorer et de développer les systèmes de « Mesure Reportage et Vérification (MRV) » et de Suivi & Evaluation au niveau national et sectoriel pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'atténuation et/ou l'adaptation.

En termes d'actions visant à réduire les déchets solides, le pays a introduit **une législation pour réduire les déchets plastiques** et travaille depuis mai 2021 sur des lois concernant les déchets électroniques, selon le ministère de l'Environnement et du Développement durable⁷⁰. De telles actions contribuent à la création d'emplois tout en générant de multiples avantages pour l'environnement.

En matière de prévention des risques de catastrophe, le Gouvernement prépare avec le soutien des partenaires techniques dont le SDNU, sa **Stratégie nationale de réduction de risque de catastrophes (SNGRC)**. Un processus de diagnostic exhaustif et prospectif des dispositifs institutionnels de prévention et de coordination des interventions

⁷⁰ International Trade Centre (ITC), <https://www.intracen.org/news/Electronic-waste-recycling-Senegal-business-model/>

existantes est lancé depuis décembre 2020. Effectué grâce à l'outil de diagnostic développé par l'Initiative de capacité de réduction des catastrophes (CADRI) en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ce travail permettra d'analyser les points forts et les points d'amélioration du pays dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques avec un alignement direct sur les quatre priorités du Cadre d'action de Sendai : (i) la compréhension du risque, (ii) le renforcement de la gouvernance des risques, (iii) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience et (iv) le renforcement de l'état de la préparation aux catastrophes. Ce processus permettra d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie nationale assortie d'un plan opérationnel de 10 ans.

Le Sénégal s'est aussi engagé depuis 2015 dans le processus d'élaboration de son **Plan National d'Adaptation (PNA)** en adoptant une démarche sectorielle, participative et inclusive. Les secteurs prioritaires identifiés sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, les ressources en eau, les zones côtières, la biodiversité/tourisme, la santé, la gestion des risques de catastrophe axée sur les inondations, et les infrastructures. À l'heure actuelle, le PNA sectoriel de la pêche a été élaboré avec l'appui de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) à travers le projet de gestion concertée pour une pêche durable (COMFISH) au Sénégal. Les autres PNA sectoriels sont en cours d'élaboration avec l'appui de la FAO (PNA agriculture) et du PNUD. Ce nouveau cadre de programmation, adopté à Cancun en 2010⁷¹ a été conçu pour faciliter les différentes démarches et intégrer pleinement les défis liés aux changements climatiques dans le processus de planification et de prise de décision.

La prise en compte du nexus « Migration, Environnement et Changement climatique » est cruciale, car la migration, considérée comme une stratégie d'adaptation au changement climatique et à l'environnement, en tant que facteur d'attraction et d'incitation à la migration, partagent une notion commune : la résilience. Les migrants sont des acteurs clés en termes de résilience et de développement dans les territoires d'origine, de transit et d'accueil impactés par les changements environnementaux. Institutionnellement, le Sénégal démontre un fort intérêt à jouer un rôle moteur dans ce nexus à travers ses engagements internationaux et nationaux. En effet, le pays est membre de l'**Initiative Durabilité, Stabilité et Sécurité**, qui se focalise sur le lien entre la terre, les ressources naturelles, l'emploi et la réinsertion des jeunes dans les zones d'émigration. Il est aussi membre de la **Plateforme sur les déplacements dus à des Catastrophes**, qui focalise sur la protection des personnes déplacées à la suite de catastrophes. Le Sénégal accueillera en 2022 le Forum Mondial de l'Eau, qui intégrera dans ses travaux la dimension migratoire à travers le lien entre migration, eau et développement rural.

2.4.4 Ambitions et perspectives

Le Sénégal affiche cependant des lacunes importantes dans la mise en œuvre des plans d'adaptation existants. Selon plusieurs rapports nationaux ces écarts ont pour origine des priorités et des besoins socio-économiques concurrents. Au niveau institutionnel, la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation se heurte à des obstacles importants dont les principaux sont le faible niveau d'intégration des priorités des CDN et des PAN dans le processus de planification et de budgétisation et le manque de coordination et de capacité dans la planification intersectorielle⁷². Au niveau technique, les principaux défis sont la disponibilité des données et des informations pour les acteurs et la nécessité de renforcer les mesures du système d'information pour un suivi et une évaluation efficaces des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le pays a néanmoins le potentiel pour atteindre ses objectifs de réduction des GES et intégrer les priorités d'adaptation et d'atténuation avec le soutien de la communauté internationale et un financement durable. Le Sénégal pourrait également bénéficier du transfert de technologies respectueuses de l'environnement et du renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans son programme de lutte contre le changement climatique. Le plan d'action de politiques publiques est une composante du plan global du Gouvernement visant à faire passer le pays du statut de pays en développement à celui d'économie émergente d'ici 2035, grâce à une croissance inclusive et à une économie verte. Bien qu'une grande partie des ressources financières du pays ait été engagée dans la mise en œuvre du plan, il n'y a pas d'évaluation systématique permettant de savoir si l'initiative apporte les avantages escomptés en matière d'atténuation et d'adaptation au climat et répond aux priorités des populations pauvres, en particulier des femmes rurales et des jeunes. De même, les tentatives de transition vers un développement à faible émission de carbone pour atténuer les émissions de GES liées à la production d'énergie, pour créer des emplois et générer des revenus ont été limitées, voire inexistantes.

71 Décision 1 CP.16; CNUCC, 2011

72 Nationally Determined Contributions <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Senegal%20First/CDNSenegal%20approuv%C3%A9e-pdf.pdf>

En matière **d'énergie propre**, le Sénégal reste engagé dans la transition vers les énergies renouvelables et s'efforce d'augmenter la part des énergies propres dans la consommation domestique et industrielle en favorisant les initiatives privées aux côtés de l'action publique. Le tout nouveau parc éolien de Taïba Ndiaye, qui fournit désormais 15 % de l'électricité du Sénégal, en plus des quatre centrales solaires opérationnelles en milieu rural depuis 2016 en sont de bonnes illustrations et font du Sénégal un leader dans le domaine des énergies renouvelables en Afrique de l'Ouest. Ces objectifs ambitieux de réduction des émissions sont toutefois éclipsés par une centrale électrique au charbon récemment installée dans la ville côtière de Bargny. Cette centrale va à l'encontre des ambitions climatiques déclarées du Sénégal, qui prévoit notamment de porter à 30 % la part des énergies propres et renouvelables d'ici 2025.



Le PNUE collabore actuellement avec le Gouvernement du Sénégal pour produire le Rapport sur l'état de l'environnement et les perspectives du pays, qui vise à renforcer la base de politiques fondées sur des données probantes. Entre autres, le rapport va fournir une analyse complète de l'état actuel de l'environnement, contribuant ainsi à sensibiliser et à guider les interventions correctives dans les efforts pour assurer la durabilité environnementale du Sénégal. Les principaux aspects couverts sont la biodiversité, le climat, l'eau, la dégradation des terres et des sols, l'épuisement des ressources naturelles, l'urbanisation et la pollution. Le rapport abordera également les tendances et les questions environnementales émergentes, y compris dans les domaines de la gouvernance environnementale.

2.4.5 Défis de la gestion des ressources naturelles

L'exploitation prochaine des gisements de pétrole et de gaz au Sénégal positionne le pays au cours des prochaines années, respectivement à la 40^{ème} et 20^{ème} place des plus grands producteurs de pétrole et de gaz au monde. Le champ pétrolifère de Sangomar et le gisement de gaz naturel de Tortue-Teranga ont révélé des gisements à grande échelle. Les productions sont estimées à environ 140 000 barils par jour dans le champ pétrolifère de Sangomar (dont le premier puit a été foré avec succès en septembre 2021) et plus de 28 millions de mètres cubes de gaz par an dans le gisement de gaz naturel de Tortue-Teranga. Positivement, un Conseil présidentiel sur le pétrole et le gaz en décembre 2021 a été l'occasion pour les parties prenantes nationales, y compris l'opposition et la société civile, de discuter d'un projet de loi sur la gestion des ressources du secteur pétrolier et gazier.

L'exploitation de ces ressources permettra au pays de réduire sa facture pétrolière estimée à près de 34% des revenus d'exploitation. Elle requiert toutefois des mesures de préservation des ressources marines et côtières. En effet, l'écosystème des mangroves dont les fonctions sont multiples (écologique, alimentaire, économique, culturelle et médicinale) a un potentiel estimé à 300 000 ha et est fortement menacé par les risques de pollution qui émanent de l'exploitation du pétrole. Le pays envisage le remplacement de certaines centrales au fioul et à charbon par du gaz naturel pour atteindre une puissance installée de 600 MW de gaz naturel entre 2025 et 2030.

2.5 Gouvernance et analyse politique

2.5.1 Situation politique

Le Sénégal, par sa tradition démocratique, connaît une relative stabilité politique depuis 1960, année de son indépendance. Les alternances politiques en 2000 et en 2012 se sont déroulées dans la sérénité malgré des campagnes électorales agitées et des périodes pré-électorales difficiles. Le pays est doté d'un régime présidentiel et le Président de la République est élu au suffrage universel. Le Président définit la politique de la nation exécutée par le Gouvernement. L'Assemblée nationale, élue au suffrage universel direct, assure le contrôle de l'exécutif. À la suite du référendum constitutionnel de 2016, la durée du mandat a été réduite de sept à cinq ans. Lors de la présidentielle de 2012, Macky Sall est devenu le quatrième président de la République du Sénégal. Il a été réélu en février 2019 dès le premier tour avec 58,27 % des voix pour un deuxième mandat avec un taux de participation de 66,23 %.

Sur le plan administratif, le Sénégal est divisé en 14 régions dont chacune est dirigée par un gouverneur. Une nouvelle carte des collectivités territoriales est dessinée à la suite d'une réforme de l'administration locale dénommée « Acte III de la décentralisation » (adoptée en 2013) qui consiste à avoir des territoires « viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». La notion de territoire d'action et de fief devient un élément clé pour les acteurs politiques. Le Sénégal compte ainsi, 599 collectivités territoriales dont 557 communes et 42 départements.

Les élections territoriales (locales) initialement prévues en 2019 et reportées plusieurs fois sont désormais fixées au 23 janvier 2022. Les élections locales comme celles législatives prévues en juillet 2022 sont largement considérées comme un test pour les élections présidentielles qui se profilent pour février 2024 et constituent le nœud de la crispation politique au Sénégal. Les allégations de violence politique et de politisation de l'administration et du pouvoir judiciaire ont gagné du terrain au cours du deuxième mandat du président Macky Sall, en particulier à la lumière des prochaines élections. Plusieurs nouvelles alliances d'opposition ont émergé, mais ont fait preuve de peu de cohérence interne. La possibilité d'un troisième mandat du président Macky Sall continue d'animer les discussions et risque d'entraîner des tensions importantes qui auraient un impact négatif sur les perspectives de développement.

Le dialogue politique national, mené de juin 2019 à juillet 2021, s'est voulu inclusif et a concerné tous les partis politiques (majorité, opposition, non alignés), la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) et les organisations de la société civile. Par la suite, un Dialogue national multidimensionnel a été arrimé à la Commission initiale du Dialogue politique. Deux rapports ont été produits en 2021 : « Rapport de la Mission d'audit du fichier électoral » et « Rapport de la Mission d'évaluation du processus électoral du Sénégal ». En juillet 2021, la Commission est parvenue à un consensus sur 27 des 36 questions déposées, y compris l'élection populaire directe des maires et des présidents des conseils municipaux et départementaux. Cependant, l'élan du dialogue n'a pas réussi à dégager un consensus sur un nouveau code électoral promulgué le 23 juillet, soit six mois avant les élections locales, conformément au Protocole additionnel de la CEDEAO de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance. Un audit international a donné une évaluation positive au registre des électeurs existants. Mais le processus d'examen a soulevé des préoccupations au sujet de l'inclusion des jeunes (primo votants).

2.5.2 Protection des droits de l'Homme et gouvernance démocratique

La Constitution garantit aux citoyens les droits civils et politiques mais également, les droits économiques, sociaux et culturels. Le Sénégal a pris des mesures d'envergure, à savoir, l'adoption du code de transparence dans la gestion des finances publiques, la réforme de la Cour des Comptes, la mise en place de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), la réforme de la politique de décentralisation à travers l'Acte III, l'adoption de la loi sur la déclaration de patrimoine pour les détenteurs de l'autorité publique, la réforme de l'organisation judiciaire, l'adhésion du Sénégal à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives et au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). En matière de qualité de l'administration publique, le Sénégal a obtenu un score de 3,7/6, selon le classement du Rapport sur l'évaluation des politiques et institutions publiques en Afrique (CPIA) de 2019⁷³. Sur la base de l'analyse du rapport 2020 de la Fondation Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique, le Sénégal confirme sa réputation en matière de gouvernance globale et enregistre un score de 63,2/100 lui conférant la 9^{ème} place sur le continent.

73 Rapport sur l'évaluation des politiques et institutions publiques en Afrique. Banque Mondiale 12 août 2020

Au titre de la gouvernance des droits de l'Homme, le Sénégal a renforcé les moyens d'action de plusieurs institutions nationales dont le Conseil Consultatif national des droits de l'Homme et du droit international humanitaire (CCNDH-DIH) et l'Observateur national des lieux de privation de Liberté (ONLPL) même si des défis liés à son indépendance fonctionnelle et financière sont réels. Le Sénégal a élaboré son plan d'action national (PAN) de mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux de droits de l'Homme pour la période 2021-2024 et s'est doté d'une stratégie nationale des droits de l'Homme (SNDH) qui s'inscrit dans le contexte de mise en cohérence des politiques publiques avec le PSE et qui servira d'outil par lequel l'Etat du Sénégal contribuera plus efficacement à l'effectivité des droits de l'Homme à l'horizon 2035. Quant à la réforme de la loi sur le Comité sénégalais des droits de l'Homme, le processus de redynamisation engagé depuis plusieurs années n'a pu connaître d'évolutions positives. Par ailleurs, les mesures de décongestionnement des lieux de détention des prisons prises à travers les grâces présidentielles ont permis d'améliorer légèrement les conditions de détention. Une application effective des mesures d'aménagement des peines et des peines alternatives à l'incarcération y aurait davantage contribué.

Lors de manifestations répétées en 2021, les organisations de défense des droits de l'Homme ont dénoncé le déclin des libertés d'expression et de réunion. Dans cette optique, les nouvelles lois antiterroristes adoptées par l'Assemblée nationale le 25 juin 2021 ont suscité des alarmes quant à d'éventuelles tentatives d'étouffer la liberté d'expression. Les allégations d'instrumentalisation du système judiciaire qui ont été mises en avant dans le cadre d'accusations d'abus sexuels contre le chef de l'opposition Ousmane Sonko en mars 2021, ont depuis gagné du terrain.

2.5.3 Lutte contre la corruption

En matière de lutte contre la corruption, le Sénégal enregistre en 2020 un score de 45/100 points (Index CPI Transparency International) et se classe à la 14^{ème} place au niveau africain, et 8^{ème} en Afrique subsaharienne et garde le même rang qu'il occupe depuis 2016. Il ressort que le Sénégal stagne dans la zone rouge à l'instar de tous les pays de l'UEMOA.

En septembre 2021, le Président Macky Sall a procédé au lancement officiel de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2020- 2024), déclinée autour de trois priorités : l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, l'amélioration de la coordination des interventions et le renforcement de la communication et des capacités des acteurs. L'OFNAC a joué un rôle dans l'élaboration de cette stratégie, ainsi que dans le renforcement de la prévention et de la lutte contre la corruption dans le pays. Cette stratégie prend en compte les engagements internationaux du Sénégal en matière de lutte contre la corruption (Convention ONU contre la Corruption, Convention UA, Protocole CEDEAO), ainsi que les recommandations formulées dans le cadre du mécanisme d'examen de l'application de la Convention-cadre des CCNUCC, dont le Sénégal a complété les deux cycles d'examen.

En ce qui concerne les flux financiers illicites, lors d'un atelier organisé par l'ANSD en juin 2021, ont été identifiées les plus importantes sources de flux financiers illicites au Sénégal⁷⁴. Il s'agit là d'axes importants pour les autorités nationales, afin de mobiliser le maximum de ses ressources disponibles pour les dépenses sociales et de développement prioritaires :

- Les industries extractives, qui bénéficient d'allègements fiscaux pendant les cinq premières années d'exploitation, période où elles ont tendance à surexploiter les ressources pour maximiser leur profit.
- Le secteur minier qui, dans la fabrication de matériaux de construction, notamment dans les cimenteries, sous-évaluent les ressources minérales utilisées pour minimiser les montants à payer au titre des redevances minières.
- Les déclarations fiscales incorrectes sur le chiffre d'affaires et les frais professionnels des entreprises formelles (sous-déclarations).

2.5.4 Contexte sécuritaire

Sur le plan de la sécurité intérieure, le Sénégal demeure sous la menace terroriste présente dans les pays de la sous-région et a développé une coopération régionale, notamment avec ses pays frontaliers pour mieux répondre à ce risque. En raison de l'insécurité croissante dans le centre et l'ouest du Mali, le Sénégal a renforcé sa préparation militaire. Un débordement du militantisme au Sahel reste une menace puissante à moyen terme, ainsi que l'émergence de groupes extrémistes locaux (y compris peut-être des rapatriés de Libye et d'autres théâtres de conflit), tandis que les confréries religieuses intégratives du Sénégal perdent de l'influence auprès d'un public plus jeune et de plus en plus à l'écoute de discours religieux radicaux, qui en veut aux liens étroits des confréries avec les décideurs politiques.

Le Sud du Sénégal connaît un relatif apaisement favorisé par le changement de pouvoir en Gambie en janvier 2017, après un conflit qui a démarré en Casamance en 1982. Des opérations menées par l'armée sénégalaise durant le premier trimestre de 2021 suite à des attaques du mouvement rebelle, ont abouti à sécuriser et accompagner le retour des populations dans ces zones longtemps désertées.

2.5.5 Genre et gouvernance

Afin d'améliorer la participation politique, le pays s'est doté d'une loi sur la parité de 2010 qui vise l'égalité participation des femmes et des hommes aux instances électives et semi-électives et d'un Observatoire National de la Parité. La représentation politique des femmes à l'Assemblée nationale du Sénégal est de 41,8%, selon l'Union interparlementaire, sur la base des élections du 30 juillet 2017. Sur 165 sièges, 69 sont occupés par les femmes. Deux commissions parlementaires sur 11 sont présidées par des femmes. Avec cette loi, la représentation des femmes aux élections locales a triplé, passant de 15,9% à 47,2% en 2014. Cependant, il n'y a que deux femmes sur quarante présidents de conseils départementaux, 2% de femmes maires (15 femmes sur 557), 5 femmes préfets sur 45 (MFPE 2019), et 90 femmes juges sur 512 (2018). Les statistiques restent ainsi défavorables aux femmes et il demeure important d'améliorer la participation politique des femmes et leur présence dans l'exécutif local au cours des prochaines élections locales.

Dans le cadre du processus d'appui à l'opérationnalisation de la SNEEG, une convention de partenariat a été signée en 2017 entre ONU FEMMES et l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) visant à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre de politiques publiques sensibles au genre, à travers le Projet d'Appui au Système de Suivi Evaluation et de Monitoring des politiques Publiques (PASMEPP) qui a mis en place un indice d'autonomisation de la femme (IAF). Ce partenariat est renforcé à travers une nouvelle convention signée entre ONU Femmes et l'Agence française de développement pour appuyer le Système Statistique National (SSN) à disposer des statistiques désagrégées par sexe pour le suivi des ODD, dans la période 2020-2022. Ce programme a permis de renforcer les capacités de 385 acteurs du SSN dans les techniques de production, d'analyse et d'utilisation des données sensibles au genre, aux niveaux national et local.

Dans la perspective de l'institutionnalisation du Genre dans les politiques publiques, des audits genre des ministères (intérieur, Economie et planification) ont été réalisés, de même que des formations sur la budgétisation sensible au genre. Par ailleurs, la stratégie du Numérique 2016-2025, qui prévoit des mesures d'accompagnement spécifiques pour les femmes et les filles - constitue aussi un mécanisme devant permettre un développement inclusif et performant intégrant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le Sénégal a également élaboré la stratégie nationale de l'autonomisation de la Femme 2020-2024, renforcé l'institutionnalisation du genre au travers la mise en place de cellules dans les Secrétariats généraux, et établi la Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide des jeunes et des femmes (DER).

2.5.6 Gouvernance et protection spécialisée et protection sociale

Dans le domaine de la protection spécialisée, parmi les progrès réalisés, il y a notamment l'engagement du Gouvernement dans la prise en compte de la cible enfant dans les politiques de développement et la priorisation des ressources pour les secteurs sociaux. Ceci a été obtenu entre autres grâce à la mise en place de l'Observatoire de Suivi des Budgets Sociaux (OBS) permettant un meilleur regard sur l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Etat. Cependant de grands défis persistent parmi lesquels la non-effectivité de la décentralisation et la faiblesse des ressources au niveau des Collectivités territoriales ; ce qui empêche la prise en charge des compétences transférées dans les secteurs sociaux et ne favorise pas l'autonomisation des adolescents et des jeunes.

Dans le cadre de la protection des femmes, des filles, et des enfants, contre toute forme de violences le Sénégal dispose de plusieurs mécanismes, dont le plan d'action nationale pour l'éradication des VBG/ la promotion des droits humains, la stratégie nationale de la protection des enfants, une stratégie nationale contre les mariages d'enfants. Cependant, ces documents ne disposent pas de cadre de gouvernance, de coordination et de ressources financières, malgré de multiples interventions. Il serait pertinent de soutenir le MFFGPE à renforcer la cohésion dans les interventions.

2.5.7 Gouvernance et environnement des affaires

Le Sénégal continue d'améliorer son classement pour l'Indice Doing Business, qui note les pays en fonction des réformes entreprises pour l'amélioration de l'environnement des affaires. De la 141^{ème} place en 2019, le Sénégal se retrouve à la 123^{ème} position sur 189 pays en 2020. De telles performances sont possibles grâce aux réformes du Programme de réforme de l'environnement des affaires et de la compétitivité (Preac III) d'une part et d'autre part à la gestion réussie de la pandémie de la Covid-19 et aux progrès visibles dans l'équité territoriale. En 2019, le Sénégal a enregistré un score de 93/100 dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Mais l'incapacité à gérer de manière transparente l'extraction des ressources pétrolières et gazières qui devrait commencer en 2023, présente le risque que le pays devienne la proie de la malédiction des ressources, avec des conséquences pour les structures d'incitation du marché politique.

2.6 Analyse multidimensionnelle des risques liés aux ODD

2.6.1 Risques socio-politiques

En 2021, le climat socio-politique est globalement agité. Le contexte sécuritaire et socio-économique de la pandémie de la Covid-19, la crise économique, le positionnement politique accentué et soutenu des acteurs politiques et l'effritement constaté de la confiance entre les acteurs de la sphère politique et les citoyens ont été les soubassements des violentes manifestations de rues en mars 2021. Celles-ci auraient cristallisé une forte demande dans la prise en charge des questions de chômage des jeunes, de la santé, de l'éducation, des infrastructures (transport, loisirs, gestion des inondations), de la migration irrégulière et du pouvoir d'achat des populations. Les nombreuses arrestations de manifestants et de jeunes leaders issus de mouvements sociaux ou de la société civile constituent également des pics de crise socio-politique et démontrent la défiance des jeunes vis-à-vis des autorités publiques, politiques et de celles chargées de la sécurité intérieure (gendarmerie et police). Les enjeux économiques (exploitations des ressources de gaz et de pétrole) qui se profilent dans un futur immédiat ont aussi leur part dans l'agitation de l'espace politique. La combinaison de ces facteurs aboutit à une fragilité de la gouvernance politique et à une fracture sociale progressive de la société. Une démarche d'apaisement politique et de renforcement de la cohésion sociale est essentielle. La question du chômage, principalement celui des jeunes est également une priorité, ainsi que le taux important de personnes travaillant dans le secteur informel et évoluant donc sans protection sociale.

2.6.2 Risques climatiques

Le secteur de l'environnement est une préoccupation nationale. Au cœur de la prise de décision dans le processus de planification stratégique des politiques de développement, il mobilise l'ensemble des acteurs à tous les niveaux : pouvoir central, décideurs locaux, acteurs privés, organisations non gouvernementales, associations communautaires et populations locales. Une réponse ciblée aux défis climatiques, notamment par des interventions en faveur de l'économie circulaire et de l'économie verte ainsi que par des initiatives d'adaptation au climat fondées sur les écosystèmes, pourrait débloquer des opportunités massives pour répondre aux besoins sociaux et au développement durable. Par exemple, la UNCCD montre que le rendement des actions contre la dégradation des terres est estimé à cinq dollars pour chaque dollar investi dans la restauration des terres dégradées au Sénégal. Pour l'ODD 13 « lutte contre les changements climatiques », il s'agira pour le Sénégal de :

- Produire de la connaissance à l'échelle nationale sur le changement climatique et la dégradation environnementale ;
- Mettre en œuvre des projets avec les communautés, avec l'objectif de créer des emplois verts et des solutions basées sur la nature, dans des secteurs tels que l'agroécologie, l'agriculture urbaine et péri-urbaine, la conservation marine et le tourisme durable et solidaire ;
- Etablir un mécanisme inclusif de communication qui veillera à la dissémination des informations en langues française et locales ;
- Soutenir les autorités dans leurs efforts pour renforcer la résilience urbaine face aux inondations, à l'érosion côtière, à la gestion des déchets et des terres agricoles ;
- Encourager et soutenir la diaspora sénégalaise dans son engagement dans l'action et la résilience climatiques et le développement durable des territoires d'origine ;
- Appuyer le gouvernement dans la réalisation des engagements sur l'accord de Paris, par la mise en œuvre de la CDN ;
- Soutenir les collectivités territoriales dans la gestion concertée et intégrée des ressources naturelles ;
- Soutenir l'intégration des questions migratoires dans les politiques publiques environnementales internationales, régionales, nationales et locales et inversement ;
- S'assurer que les efforts nationaux de relance économique post Covid-19, incluent des réponses durables, tenant en compte les défis environnementaux et climatiques.

2.6.3 Risques humanitaires

L'ampleur des inondations enregistrées au mois d'août 2021 et les conséquences préjudiciables pour les populations de Dakar et de plusieurs localités de l'intérieur du pays victimes de fortes pluies, ont conduit le Gouvernement à déclencher en août 2021, le Plan National d'Organisation de Secours (Orsec)⁷⁵ pour leur venir en aide. Le dispositif de prévention et de gestion des inondations a fait l'objet d'évaluation mais, n'a pas permis de contenir les risques humanitaires, malgré les efforts consentis par le Gouvernement en termes de moyens déployés. Les crises sociales observées depuis plusieurs années dans le cadre de la prise en charge humanitaire des populations affectées, perdurent. Même si elles sont conjoncturelles, les inondations récurrentes posent fondamentalement des problèmes structurels, traduisant de ce fait, le faible niveau de mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux de droits de l'Homme relatives aux droits sociaux économiques.

La montée de la migration irrégulière constitue également un risque humanitaire au Sénégal. À la fin du mois d'août 2021, le projet de l'OIM sur les migrants disparus a enregistré 949 personnes, dont 177 femmes et 50 enfants qui sont décédés ou ont disparu depuis le début de l'année alors qu'elles se dirigeaient vers les Canaries. Cette décomposition en genre est loin de représenter la réalité sur cette route, car beaucoup de cas arrivent sans qu'OIM ne soit en mesure d'en connaître les détails. Juin 2021 a été le mois le plus meurtrier en termes de décès documentés - avec 388 vies perdues - représentant près de la moitié du nombre total de décès enregistrés cette année. Sur l'ensemble de l'année 2020, 849 migrants ont été enregistrés comme décédés ou disparus sur cette route, soit le plus grand nombre documenté de vies perdues en une seule année depuis qu'OIM a commencé à collecter des données en 2014. La mise en œuvre d'une politique migratoire constitue une priorité, afin d'assurer la libre circulation sécurisée des migrants tout en protégeant leurs droits humains et ainsi développer l'engagement actif des entités étatiques au niveau technique et financiers face à ces défis.

2.6.4 Faiblesses des investissements sociaux

En ce qui concerne la santé (ODD 3), les défis au Sénégal sont en général liés à un déficit d'accès aux services de santé surtout en milieu rural et chez la cible adolescents-jeunes. À cela se greffent la faible couverture en infrastructures, en équipements ou en ressources humaines qualifiées, les ruptures fréquentes en médicaments essentiels de produits médico-chirurgicaux, et la timidité de l'assurance maladie surtout en milieu rural chez les enfants et chez les femmes. L'ODD 3 vise, entre autres, à accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé et à renforcer la densité et la répartition du personnel de santé. Le système de protection sociale a besoin d'être renforcé par :

- Une cohérence et une synergie entre les politiques et les programmes de protection sociale, évitant les fragmentations de la protection sociale entre plusieurs institutions et donc des duplications et des lacunes ;
- Une capacité à répondre aux chocs à travers des politiques, des programmes et des instruments de protection sociale qui intègrent les analyses de risques de vulnérabilités dans leur conception et leur mise en œuvre.

Par ailleurs les inégalités actuelles d'accès à l'eau et à l'assainissement affectent les habitants des milieux ruraux des régions du Sud-Est (Kolda, Kédougou, Sédhiou, etc.). Ainsi des mesures fortes sont nécessaires pour l'atteinte de l'ODD 6.

Les performances du système d'éducation (ODD 4) et de formation en termes d'accès et de qualité doivent être relevées, particulièrement à destination des enfants, jeunes, et adultes les plus vulnérables. Les principaux défis sont liés à la résorption du taux d'abandon, au relèvement du taux d'achèvement et aux résultats en matière d'apprentissage de la lecture des mathématiques, tenant notamment à la promotion des apprentissages en langues nationales et à l'introduction du bilinguisme qui tardent à être introduits de manière uniforme sur l'ensemble du territoire national. La réalisation du droit à l'éducation reste dépendante d'investissements qui mériteraient d'être accrus au bénéfice des importantes populations d'enfants hors de l'école et d'adolescents et jeunes hors éducation, formation et emploi. Des réformes ont été amorcées à cet égard, mais restent à être parachevées (ex: projet de loi sur la modernisation des daaras de 2019, introduction de l'enseignement bilingue amorcé depuis 2020, mise en place du fonds de financement de la formation professionnelle et technique, mise en place d'un dispositif d'apprentissage à distance suite à la pandémie). Au vu de la part largement prédominante des dépenses d'éducation consacrées aux dépenses courantes (86% en 2021), et notamment en personnel (53,4% des dépenses de personnel de l'Etat), des gains en efficacité seraient également susceptibles d'être dégagés, afin de relever les défis du système éducatif.

⁷⁵ <https://interieur.sec.gouv.sn/arretes/arrete-portant-declenchement-plan-orsec>

2.7 Nexus Humanitaire-développement-paix

Le pays connaît une stabilité politique rarement observée ailleurs dans la sous-région, malgré les tensions sociales enregistrées depuis le mois de mars 2021 du fait de défis liés à la difficile amélioration des conditions de vie des populations et notamment pour les jeunes en quête d'emploi.

La paix et la sécurité sont cependant menacées par la propagation de l'extrémisme violent. Bien qu'à ce jour le Sénégal n'ait été confronté à **aucune attaque terroriste, le risque sécuritaire lié au recrutement** parmi les populations locales demeure⁷⁶. Plusieurs groupes terroristes ont exprimé leur intention d'étendre leurs activités vers les états côtiers de l'Afrique de l'Ouest, et cherchent ainsi à recruter parmi les populations locales en instrumentalisant les vulnérabilités de l'état. Le contexte socio-économique, incluant les faibles perspectives d'emploi et l'exclusion sociale⁷⁷, les défis en matière de développement les tensions pour l'accès aux ressources et la faible présence de l'État dans les régions éloignées tendent à créer un environnement propice à la propagation des idéologies extrémistes violentes⁷⁸. Les régions frontalières sont souvent au centre de crises et de violences multidimensionnelles. Les régions de Kédougou et Tambacounda ont été identifiées comme particulièrement à risque selon une étude conjointe de l'Institut d'études sécuritaires et le Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité⁷⁹.

La pandémie a contribué à l'augmentation du risque en exacerbant les facteurs de vulnérabilité préexistants. Les mesures restrictives imposées pour contenir la transmission du virus ont accru le mécontentement de certains citoyens. L'augmentation du nombre de personnes connectées sur les plateformes virtuelles fournit des occasions de diffuser en ligne un discours extrémiste violent à une audience plus large. Des groupes intégreraient les mesures sanitaires, la pandémie et les défis connexes dans leurs récits pour saper l'autorité de l'état. La pandémie se présente ainsi comme une opportunité d'étendre leur influence. Il y a également une inquiétude accrue face au détournement de collectes de fonds, et à l'utilisation de l'aide humanitaire à des fins de financement du terrorisme. Il importe ainsi que la réponse nationale au terrorisme inclut ces tendances émergentes⁸⁰.

Pour répondre à cette menace, le Sénégal, avec l'appui d'ONUDC, a tenu une réunion consultative en octobre 2021 pour entamer des discussions sur l'élaboration d'une future stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme. Plusieurs thèmes ont été abordés dont la prévention de l'extrémisme violent, la poursuite judiciaire des suspects, la protection des infrastructures critiques et des cibles vulnérables, les liens entre terrorisme et criminalité organisée, la réhabilitation des anciens membres de groupes terroristes, la prise en compte des victimes, la sécurité aux frontières, et le retour de combattants terroristes à l'étranger (défi majeur pour le Sénégal, alors que certains de ses ressortissants ont été identifiés dans les rangs de groupes terroristes en Libye, au Nigéria et en Syrie).

Le traitement des dossiers de terrorisme est centralisé au niveau du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar. En 2018, 29 personnes accusées d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, de blanchiment de capitaux dans le cadre d'activités terroristes et d'apologie du terrorisme ont comparu devant la chambre criminelle à formation spéciale pour avoir tenté de mettre en place un réseau terroriste dans le sud du pays. Le projet aurait reçu le soutien de Boko Haram et de l'État islamique. Parmi les accusés se trouvait une personnalité connue, l'imam Alioune Badara Ndao, qui a été condamné à un mois de prison avec sursis. Les prévenus ont écopé de sanctions allant de cinq à vingt années de prison. En janvier 2021, les autorités sénégalaises ont démantelé une cellule du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM). Depuis 2015, plusieurs sénégalais ont été jugés pour apologie du terrorisme ou actes d'appui au terrorisme.

76 Le Monde (2021), « Le Sénégal redoute la contagion djihadiste à ses frontières », https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/02/24/le-senegal-redoute-la-contagion-djihadiste-a-ses-frontieres_6071089_3212.html

77 Timbuktu Institute (2016), « Facteurs de radicalisation : Perception du terrorisme chez les jeunes dans la grande banlieue de Dakar », <http://timbuktu-institute.org/images/Facteurs-de-radicalisation-et-perception-du-terrorisme-jeunes-banlieue-dakaraise-Sngal.pdf>

78 Timbuktu Institute (2018), « Facteurs de radicalisation et perception du terrorisme chez les jeunes des zones frontalières du Sénégal et de la Guinée », <https://timbuktu-institute.org/media/attachments/2020/10/24/timbuktu-kas-rapport-novembre-2018.pdf>

79 ISS Africa (2021) « ISS: Preventing violent extremism in south-eastern Senegal », <https://www.defenceweb.co.za/joint/diplomacy-a-peace/iss-preventing-violent-extremism-in-south-eastern-senegal/>

80 CTED (2021) « The impact of the COVID-19 pandemic on terrorism, counter-terrorism and countering violent extremism », https://www.un.org/securitycouncil/ctc/sites/www.un.org.securitycouncil.ctc/files/files/documents/2021/Dec/cted_Covid19_paper_dec_2021.pdf

3. Plan de développement vis-à-vis de l'Agenda 2030

L'Agenda 2030, auquel le Sénégal a souscrit avec 193 autres pays, constitue le cadre de référence pour la communauté internationale en matière de développement durable. Après l'adoption de l'Agenda 2030, le Gouvernement du Sénégal a entrepris de nombreux efforts pour une prise en compte effective des ODD, dans son plan national de développement, le PSE devant être mis en œuvre sur la période 2014-2035. Le PSE se décline en trois grands axes. L'axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance », cadre avec cinq ODD (1 ; 2 ; 7 ; 8 ; 9), l'axe 2 « Capital humain, Protection sociale et Développement durable », regroupe neuf ODD (3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15), et l'axe 3 « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité », aligne trois ODD (10 ; 16 ; 17).

À huit ans de la mise en œuvre des ODD 2030, la performance du Sénégal est plutôt tiède, aggravée par l'impact de la Covid-19. Sur les 17 ODD, seuls quatre ont un niveau d'atteinte d'au moins 50% avec un nombre important d'atteinte inférieur à 40%. Il est donc nécessaire d'accélérer les efforts conjoints pour aider le Gouvernement à atteindre ou au moins à améliorer ses performances.

Figure 5 Performance des ODD au Sénégal⁸¹

La volonté du Gouvernement de répondre à ses engagements internationaux s'est matérialisée par la mise en œuvre continue d'un cadre d'intégration des ODD dans le PSE, les politiques sectorielles et les plans locaux de développement. Ce qui se traduit à l'heure actuelle par un niveau d'intégration des 169 cibles ODD dans le PAP2A à hauteur de 97,1%. Il faut toutefois noter que malgré ce résultat relativement positif au niveau global, la lenteur d'appropriation des ODD par les collectivités territoriales et leur faible intégration dans les plans locaux de développement, constitue un frein majeur pour leur atteinte au Sénégal.

Au titre du suivi-examen, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un Cadre harmonisé de Suivi et Évaluation des Politiques publiques (CASE), afin d'assurer le suivi-évaluation de ses politiques publiques définies dans le PSE. Le Gouvernement a retenu de ne pas mettre en place un dispositif parallèle de suivi des indicateurs des ODD, mais de faire du CASE le dispositif unique dans lequel toutes les politiques publiques et les engagements internationaux du pays seront suivis. Les indicateurs de suivi des ODD sont systématiquement intégrés dans le Système d'Information Géographique du PSE et donc ne seront pas distincts de ceux identifiés pour le suivi du PSE. La Revue Annuelle Conjointe (RAC) du PSE constitue ainsi un cadre de partage des résultats prioritaires en consacrant une analyse spécifique et en identifiant les contraintes de mise en œuvre des ODD.

L'administration centrale comme déconcentrée collabore étroitement avec l'ensemble des partenaires au développement dans la réalisation de chaque cible et élabore annuellement un rapport de suivi, afin de mesurer les progrès de la mise en œuvre des politiques publiques ; document qui met en exergue la trajectoire du Sénégal par rapport aux ODD. Il faut également noter dans ce cadre, que de lourds investissements sont toujours nécessaires pour le Sénégal, afin de lui permettre de renforcer ses capacités statistiques, surtout dans les domaines de la gouvernance et de l'environnement.

En outre, pour ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre et le suivi des ODD, l'élaboration d'une stratégie claire basée sur une approche inclusive et participative avec toutes les parties prenantes demeure fondamentale. Dans cette perspective, le Gouvernement avec l'appui du SDNU, de la société civile et des organisations de volontariat au niveau local, a mené un processus d'identification des laissés pour compte, de formulation d'une stratégie, et d'un ensemble de mesures connexes, pour une meilleure prise en compte de ces catégories vulnérables dans les politiques publiques. Plusieurs catégories de personnes ont été identifiées comme des laissés pour compte : les ménages vivant dans l'extrême pauvreté, les personnes vivant avec un handicap, les personnes du troisième âge, les enfants de la rue, les femmes de ménage, les personnes déplacées en interne, les réfugiés et demandeurs d'asile, les jeunes chômeurs, les acteurs du secteur informel, les analphabètes, les habitants des zones enclavées, les populations vivant dans les zones d'insécurité alimentaire, etc.

81 DGPPE, Simulation i-SDGs – Sénégal 2021

Par ailleurs, les pays qui sont plus proches de l'élimination de la pauvreté sont susceptibles d'atteindre les ODD plus rapidement que ceux dont une grande partie de la population vit dans la pauvreté. Le niveau élevé de pauvreté au Sénégal (surtout en zones rurales) est donc un obstacle à l'accélération des progrès. L'ampleur de la pandémie a ainsi requis l'ajustement et l'accélération du PAP2A pour atténuer les effets négatifs de la crise, relancer les activités socioéconomiques et se mettre sur la trajectoire de l'émergence. Des réformes devront accompagner la relance de l'économie, l'ambition étant de maintenir l'économie sur la trajectoire d'émergence. Cette nouvelle trajectoire serait compatible avec un niveau de réalisation globale des ODD en 2023 de l'ordre de 36,9%, avec des performances notables dans la promotion de la santé et du bien-être (ODD 3), la réduction des inégalités (ODD 10), l'éradication de la faim (ODD2), la promotion de la croissance économique et de l'emploi (ODD 8), ainsi que l'adoption de modes de production et de consommation durables (ODD 12). Ces performances, légèrement au-dessus de celles du scénario initial de la phase II du PSE, sont expliquées par les efforts consentis dans la promotion d'une santé inclusive, le développement d'une agriculture intensive, abondante, de qualité et résiliente, la réduction des inégalités, le renforcement de l'appareil productif à travers la transformation industrielle, ainsi que l'accompagnement d'un secteur privé national fort et dynamique.

Par ailleurs, le rapport sur le suivi des ODD en Afrique de l'Ouest de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de novembre 2021, fait ressortir 11 cibles potentiellement réalisables par le Sénégal à l'horizon 2030 relatifs aux ODD 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 9 ; 11 ; 12 ; 15 ; 17 :

- 2) Prévalence sous-nutritionnelle de la population, pourcentage ;
- 3) Taux de mortalité infantile, pour 1 000 naissances vivantes, taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes ;
- 4) Proportion d'enseignants au primaire ayant reçu un minimum d'encadrement et de formation pédagogique et apte à enseigner ;
- 5) Proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes ; Proportion de femmes en âge de reproduction [15-49 ans] et ayant accès de manière satisfaisante aux méthodes modernes de planification familiale ;
- 9) Proportion de la population couverte au moins par le réseau mobile 3G ;
- 11) Proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers informels et les logements inadéquats ;
- 12) Consommation de matières premières locales, tous types compris, par unité de PIB ;
- 15) Superficie de forêt, en pourcentage de superficie totale de terres ;
- 17) Fonds des migrants reçus, en pourcentage du PIB.

Figure 6 Progression de l'atteinte de certains ODDs par année⁸²

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ODD 111	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (1,90 \$US)	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de l'extrême pauvreté national (1,90 \$US)	23,02% (2011)				6,8%	
		Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau national (3,2 \$US PPA 2011)	37,98% (2011)		35,6%		32,60%	
		Proportion de la population vivant au-dessous du seuil alimentaire (proxy)	14,35% (2011)					6,8%
ODD 121	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%)	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%) (Indice de la pauvreté monétaire)	46,7% (2011)				37,8%	
ODD 711	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	62%	64%	67,88%	69,5% U : 92,8%	76% U : 94%	U : 96%
ODD 711	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Taux d'électrification rurale	31,50%	33,2%	40%	42,3%	53,9%	55%
ODD 721	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	Part des énergies renouvelables dans la puissance installée		3%	17,29%	17,45%	20,63%	26,9%

Dans ce contexte, une priorité devra être donnée à la mise en place du cadre décennal d'accélération des ODD. Ce cadre va permettre d'accompagner les différents acteurs à trouver des solutions rapides et urgentes aux spécificités de chaque secteur ; d'identifier les freins de mise en œuvre et de trouver des solutions appropriées ; d'analyser les interventions dans les différents secteurs, en tenant compte du principe de ne laisser personne pour compte ; de faire le plaidoyer nécessaire pour la mobilisation de ressources surtout pour des cibles et/ou ODD susceptibles de ne pas être atteints en 2030.

4. Analyse du paysage financier

4.1 L'impact la Covid-19 sur les flux de financement du développement

En raison des conséquences liées à la pandémie de Covid-19, l'économie mondiale a connu une récession de 3,3% en 2020 d'après les estimations du Fonds Monétaire International (FMI). Au Sénégal, la crise sanitaire a fragilisé les perspectives macroéconomiques, entre autres, par la baisse de la demande extérieure, la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, la diminution des envois de fonds des migrants, les mesures de confinement sur le territoire national et l'arrêt des voyages et du tourisme (FMI 2020). La mise en œuvre effective du PRÈS financé par le Fonds «Force Covid-19» pourrait avoir un impact positif sur le taux de réalisation des ODD, mais le Comité de Réflexion Covid-19 de la Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE) et du PNUD (mis en place en 2020 pour conduire une étude sur l'impact de la pandémie sur la réalisation des ODD au Sénégal) montre qu'il ne permettra pas à l'économie de renouer avec sa trajectoire initiale de croissance.

Les effets négatifs de la crise de Covid-19 sur l'économie ont entraîné des répercussions sur le plan social et risquent d'affecter les perspectives de développement, notamment l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Sur la période 2016 – 2018, le financement interne décaissé est de 1 716,1 milliards de FCFA avec 81,17% du total capté par les ODD 1, 2, 6, 7, 9 et 11.

4.1.1 Manque à gagner des recettes

Parmi les secteurs les plus touchés par la pandémie, nous pouvons citer la restauration et l'hôtellerie, qui ont connu des pertes significatives de recettes de l'ordre respectivement de 56 à 40 milliards de FCFA, représentant une réduction de la croissance économique du secteur estimée de 60,7% en 2020.⁸³ L'impact de la Covid-19 s'est également ressenti sur le commerce, les investissements directs étrangers et les envois de fonds des migrants⁸⁴. Le Sénégal échange des biens et services avec les pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique qui ont été fortement touchés par la crise sanitaire. Avec l'arrêt des exportations par voie aérienne, le secteur primaire a vu une forte contraction de la demande, avec les expéditions de produits frais vers l'Europe fortement frappées. En effet, les exportations et les importations ont enregistré respectivement des baisses de l'ordre de 16 et 18% en 2020⁸⁵. Avec les actions de riposte, de résilience et la levée de certaines restrictions d'ordre économique, certains indicateurs commerciaux enregistrent toutefois des résultats encourageants. Avec l'ouverture des frontières des principaux partenaires commerciaux, la valeur des exportations totales (FoB) s'est améliorée. Les exportations du Sénégal, sur les onze premiers mois de 2021 sont portées à 2 564,9 milliards de FCFA contre 2 078,9 milliards de FCFA sur la même période de 2020, soit une progression de 23,4%. Les exportations sénégalaises restent dominées par les matières premières. En effet, les principaux produits exportés au cours du deuxième trimestre 2021, sont l'or industriel, les produits halieutiques, les produits pétroliers, l'acide phosphorique, le titane et zircon. Les principaux pays clients du Sénégal, pour cette période, sont la Chine (19,8%), le Mali (16,1%), la Suisse (12,8%), la Côte d'Ivoire (5,0%) et l'Inde (4,9%). S'agissant des importations, leur cumul, sur les onze premiers mois de 2021, s'est établi à 4 849,6 milliards de FCFA contre 4 123,7 milliards de FCFA pour la même période de 2020, soit une hausse de 17,6% (cf. figure 7)⁸⁶.

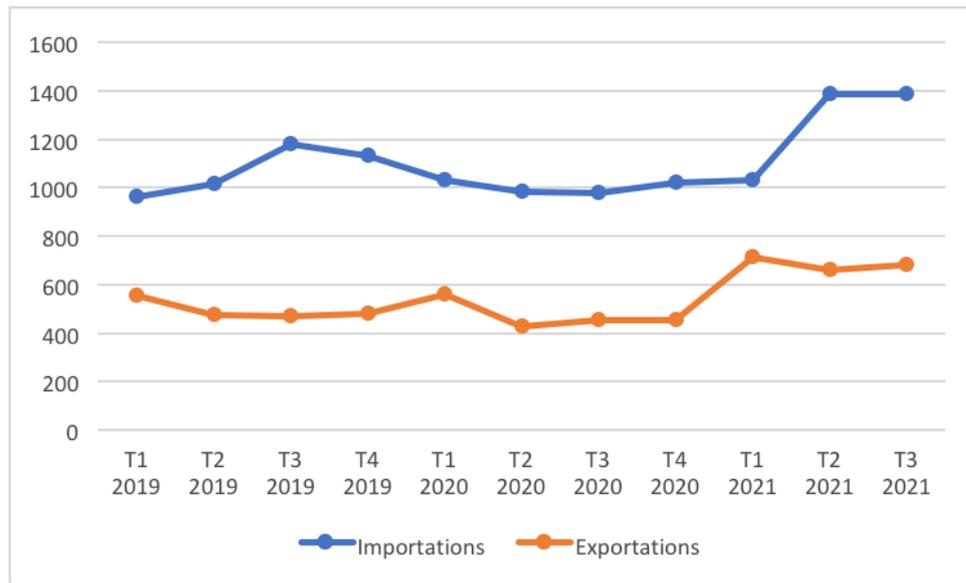
83 <https://www.grantthornton.sn/globalassets/1.-member-firms/senegal/insight---publications/publications/Covid-19--impact-sur-leconomie-du-senegal.pdf>

84 Commission Économique pour l'Afrique (CEA), 2020

85 <https://www.grantthornton.sn/globalassets/1.-member-firms/senegal/insight---publications/publications/Covid-19--impact-sur-leconomie-du-senegal.pdf>

86 ANSD 2021

Figure 7 Evolution trimestrielle du commerce extérieur



En termes de perspectives, la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est une aubaine pour la transformation structurelle à travers la promotion des exportations. Entrée en vigueur au mois de janvier 2021, la ZLECAF pourrait accélérer le processus d'émergence du Sénégal. Avec plus de 30% des exportations du Sénégal destinées aux pays africains (Mali 21%, Côte d'Ivoire 4,9%, Guinée 3,8%, Gambie 2,9%...), il est possible de tirer profit de ce marché commun. Toutefois, la réussite de la réalisation de ce marché commun reposera sur une intégration régionale qui favorise la productivité et la croissance.

Au niveau microéconomique, en 2020, la Banque mondiale estimait une baisse historique des envois de fonds des migrants mondiaux, l'Afrique subsaharienne devant subir une baisse d'environ 23,1% par rapport à 2019. Or, le Sénégal fait partie des pays africains les plus dépendants des transferts de fonds des migrants en termes de part du PIB, qui représentaient 10,5% du PIB en 2020 soit 2,6 milliards USD⁸⁷. Défiant ces premières prédictions, la Banque mondiale a montré que les flux de transferts de fonds se sont au contraire avérés résilients pendant la crise. En 2020, les envois de fonds officiellement enregistrés vers les pays à revenu faible et intermédiaire ont atteint 540 milliards USD, soit seulement 1,6% de moins que les 548 milliards USD de 2019⁸⁸. Pour le Sénégal, l'envoi de fonds des travailleurs est passé de 378,369 milliards de FCFA fin 2020 à 425,769 milliards de CFA en juin 2021⁸⁹. Il convient dès lors de prendre en compte de plus en plus les migrants dans les politiques et programmes de développement en appuyant davantage les stratégies de développement local par une meilleure implication des migrants de retour et des membres de la diaspora dans les plans de développement communaux et la mise en pratique concrète d'initiatives de développement local en faveur de cette couche de la population qui contribue considérablement au développement socioéconomique du Sénégal⁹⁰.

87 Banque Mondiale 2021

88 Global Knowledge Partnership on Migration and Development -KNOMAD-Banque Mondiale 2021

89 ANSD

90 Le programme conjoint OIM-PNUD "Making Migration Work for Sustainable Development, M4SD" financé par la Direction du développement et de la Coopération Suisse.

Figure 8 Estimations et projections des flux de transferts de fonds des migrants Monde

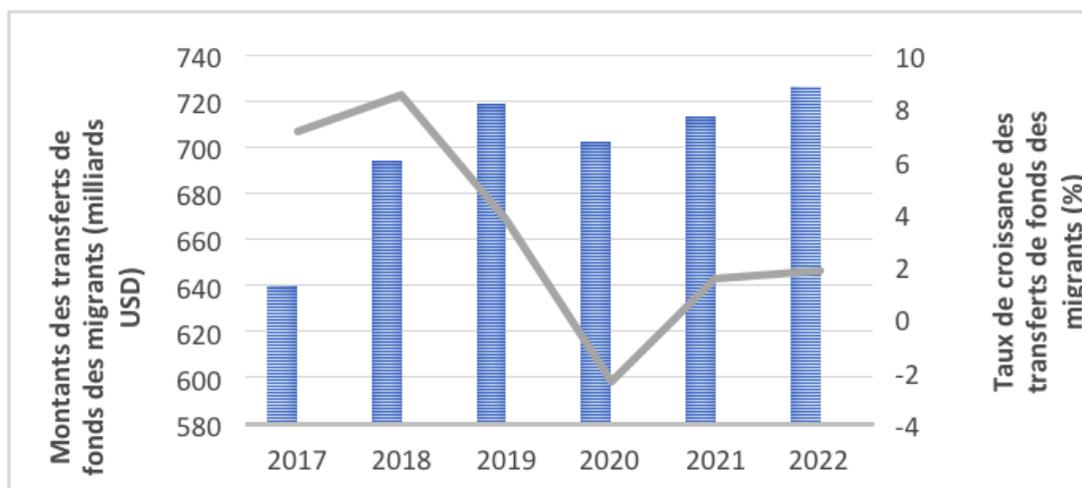
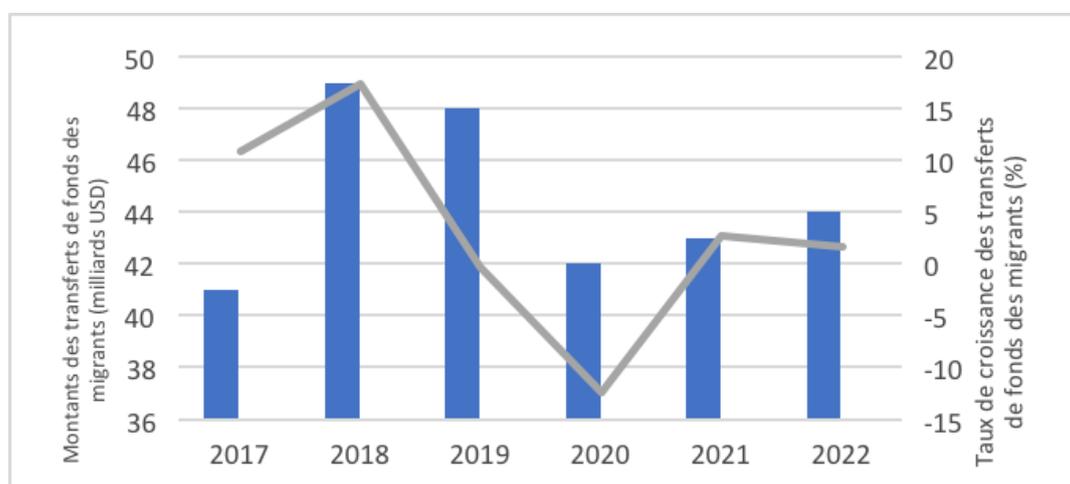


Figure 9 Estimations et projections des flux de transferts de fonds des migrants Afrique subsaharienne



Source : Estimations de la Banque Mondiale-KNOMAD dans Migration and Development Brief 32 2021. Pour 2021 et 2022 il s'agit de prévisions

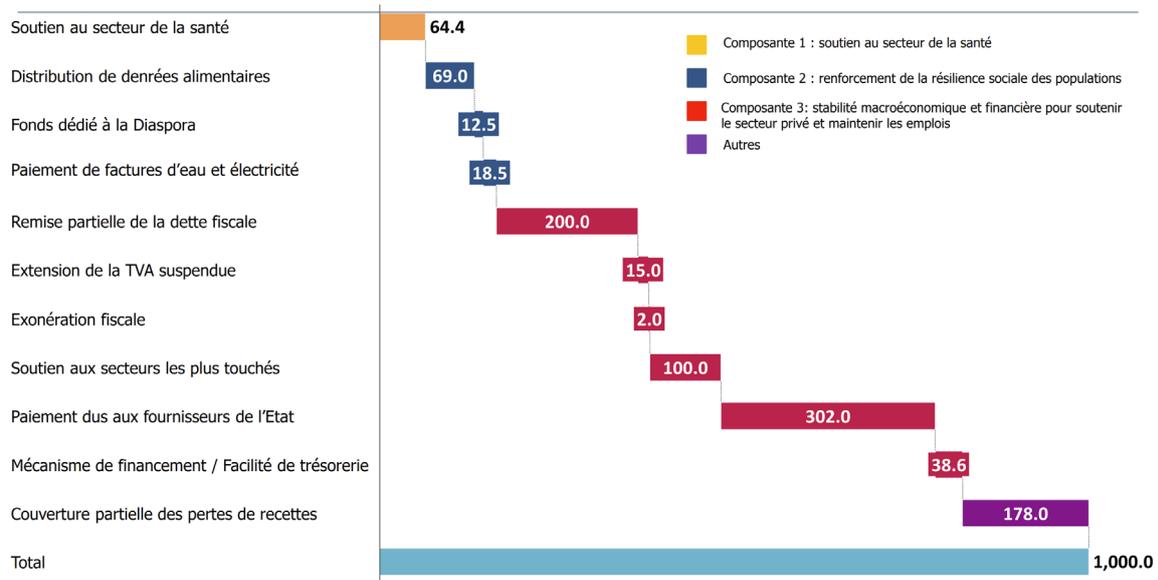
Pour conclure, il faut signaler qu'avec la pandémie, le Sénégal fait partie des nombreux pays africains ayant activé le levier fiscal pour alléger les charges aux entreprises. Ceci, avec la perte de recettes douanières et ajouté à la baisse de l'activité économique généralisée, occasionna ainsi des pertes de recettes importantes pour l'Etat.

4.1.2 Hausse des dépenses publiques

Selon le rapport de l'ANSD sur la situation économique et sociale du Sénégal (SES 2019), les dépenses publiques, au titre de l'année 2019, sont caractérisées par la poursuite de la politique de rationalisation des dépenses courantes de l'Etat à travers la gestion prudente des charges de fonctionnement et le maintien d'un niveau soutenu d'investissements structurants. Cependant, les mesures de riposte à la pandémie ont nécessité le déploiement de moyens financiers importants. A cet effet, le Gouvernement du Sénégal a été amené à revoir sa stratégie de développement à travers le PSE ajusté et accéléré (PAP 2A) qui reste une réponse appropriée face au choc de la pandémie permettant d'asseoir les bases d'une relance économique forte qui devrait maintenir le pays sur la trajectoire d'émergence déjà enclenchée. Cette dynamique de relance des activités économiques a occasionné des dépenses publiques importantes pour soutenir l'économie, mais aussi pour apporter un soutien aux populations et aux entreprises fortement affectées par les revers de la pandémie. C'est ainsi que le Programme PRÈS d'un coût de 1 000 milliards de FCFA⁹¹ a été lancé en réponse à ce contexte, avec l'objectif double de maintenir le maximum d'emplois et d'appuyer le secteur de la santé pour ainsi sauver des vies et améliorer les moyens de subsistance (distribution de denrées alimentaires, règlement des factures dues aux fournisseurs de l'Etat, couverture partielle des pertes de recettes, paiement de factures d'eau, et d'électricité...). Le schéma ci-dessous présente les différentes composantes du programme de résilience économique et sociale avec les budgets alloués.

91 <https://www.wathi.org/impact-socio-economique-de-la-pandemie-de-la-Covid-19-au-senegal/>

Figure 10 Composantes du Programme de Résilience Economique et Sociale



Source : Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération

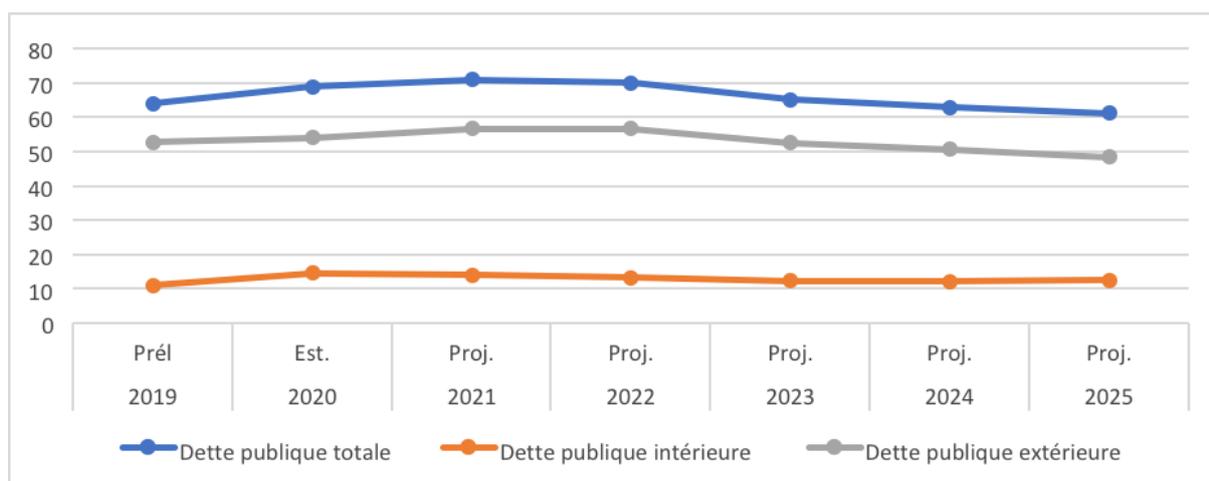
4.1.3 Déficit budgétaire

Malgré les investissements colossaux réalisés par l'État du Sénégal ces dernières années, le déficit budgétaire semble suivre une tendance décroissante. En effet, le projet de loi de finances pour l'année 2022 est arrêté à 3 610,7 milliards de FCFA en recettes et 4 394,7 milliards de FCFA en dépenses, soit un déficit budgétaire de 784 milliards de FCFA, contenu donc à 4,8% du PIB, constituant un net progrès par rapport aux pics de 2020 (6,4%) et 2021 (5,4%)⁹². Selon le FMI, une réduction graduelle des déficits budgétaires vers un niveau de 3 % du PIB à l'horizon 2024, axée sur une meilleure mobilisation des recettes, permettra de préserver l'espace nécessaire aux dépenses prioritaires et aux investissements tout en maintenant la dette publique sur une trajectoire baissière. Il est important de préciser qu'en outre, le Sénégal bénéficie du programme sans financement du FMI sur trois ans au titre de l'Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE) fixant le plafond d'endettement du secteur public en 2020 à 10 234 milliards de FCFA avec une réalisation de 10 042 milliards de FCFA ; et respecté avec un encours total de la dette de 9 753 milliards de FCFA soit 68,8% du PIB⁹³. En outre, le Gouvernement du Sénégal a exprimé sa volonté de préserver la viabilité des finances publiques à travers sa Loi de Finance Initiale de 2021. Il entend mettre en œuvre des actions en faveur d'un retour graduel du déficit budgétaire vers la norme de l'UEMOA par l'application de mesures de stratégie des recettes à moyen terme. De ce fait, pour préserver la viabilité de la dette, les ressources concessionnelles seront privilégiées et les financements commerciaux réservés uniquement aux projets viables. L'Etat s'appuiera sur les Partenariats public-privé (PPP), et notamment à leur implémentation au niveau municipal et poursuivra ses efforts dans l'instauration d'un climat des affaires attractif. Il est aussi important de mentionner que le report du lancement de la production commerciale des gisements pétroliers et gaziers à fin 2023, pourrait accroître le risque d'augmentation de la dette, car les perspectives de recettes supplémentaires sont différées.

92 <https://sec.gouv.sn/actualite/C3%A9/projet-de-loi-des-finances-pour-lann%C3%A9-2022>

93 Ministère des Finances et du budget 2020

Figure 11 Perspectives d'évolution de la dette publique au Sénégal Variation annuelle en pourcentage



Source : FMI 2021

Toutefois, les niveaux relativement élevés du service de la dette réduisent la marge de manœuvre et l'espace budgétaire pour les dépenses de développement et les dépenses sociales publiques. Le service de la dette a augmenté de 22,1% du budget de l'Etat en 2019 à 25,4% en 2020, avec une baisse à 20,4% en 2021⁹⁴. Néanmoins, les projections du FMI révèlent un niveau élevé du service de la dette jusqu'en 2025 (entre 25 et 26% entre 2023 et 2025). Il est ainsi nécessaire pour les autorités de mobiliser des recettes propres supplémentaires. En effet, les perspectives sont très incertaines et une nouvelle hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires exercerait une pression sur les comptes extérieurs et budgétaires. Une hausse rapide des taux d'intérêt pourrait compromettre l'accès aux marchés de capitaux extérieurs dans un contexte de besoins élevés de refinancement à moyen terme. Si ces risques se matérialisent, la marge de manœuvre pour augmenter l'espace budgétaire serait limitée, compte tenu de la dette publique déjà élevée et du service de la dette actuelle et à venir.

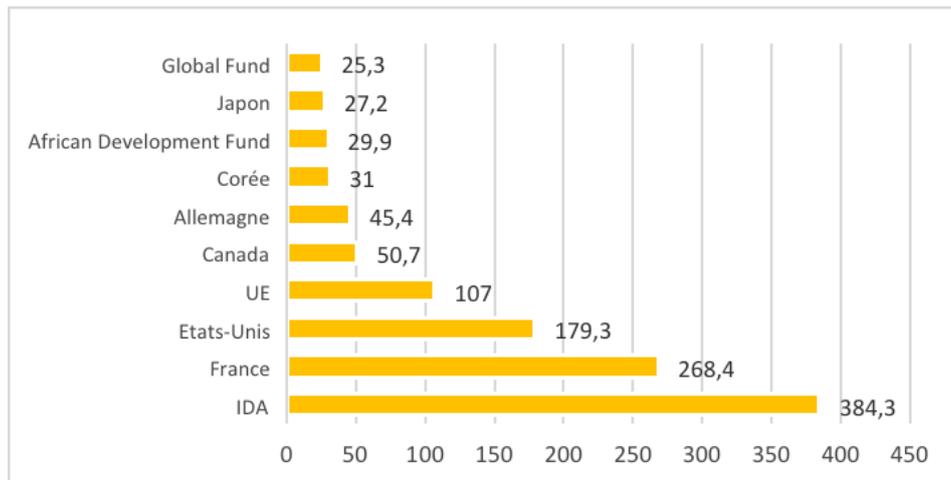
4.1.4 Financement du déficit budgétaire et aide publique au développement

La problématique de la mobilisation des recettes met en exergue l'immensité des besoins et priorités du Sénégal par rapport aux difficultés de recouvrement des impôts. L'Etat du Sénégal s'appuie sur ses partenaires techniques et financiers traditionnels par le biais de la coopération bilatérale et multilatérale, mais également via une mobilisation de ressources sur les marchés financiers pour soutenir son déficit budgétaire. Les dernières données de l'OCDE montrent que l'aide publique au développement (APD) vers le Sénégal n'a fait qu'augmenter depuis 2017, passant de 908,2 millions USD en 2017, à 998,9 millions USD en 2018 et à 1 443,9 millions USD en 2019⁹⁵. Les donateurs principaux de l'APD brute au Sénégal (moyenne 2018-2019) sont l'International Development Association (IDA) de la Banque Mondiale, la France, les États-Unis, les institutions de l'Union Européenne, le Canada, l'Allemagne, la Corée, le Fonds de Développement Africain, le Japon et le Global Fund. En moyenne entre 2018 et 2019, l'APD bilatérale pour le Sénégal s'est principalement dirigée à 19% vers l'éducation, 18% pour les infrastructures et services sociaux, 17% vers les infrastructures et services économiques et 16% pour la santé et la population.

94 FMI, Rapport Pays No. 21/127, juin 2021

95 OCDE-DAC, données mises à jour en 2021

Figure 12 Les 10 principaux donateurs de l'APD brute pour le Sénégal, moyenne 2018-2019, en millions de dollars US



Source : OCDE-DAC 2021

Dans ce contexte de crise sanitaire, les donateurs multilatéraux et bilatéraux appellent à une augmentation des flux d'aide étrangère pour aider les économies vulnérables à faire face à la pandémie. La Banque Mondiale et le FMI ont appelé les pays du G20 à mettre en place l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) pour un montant total d'environ 5 milliards USD visant à aider les pays à concentrer leurs ressources sur la lutte contre la pandémie et à protéger la vie et les moyens de subsistance des personnes vulnérables. Le Sénégal fait partie des pays ayant formulé une demande de participation avec un potentiel d'économies entre mai 2020 et décembre 2021 de 1,5% du PIB soit, 338,5 millions USD, libérant ainsi des espaces budgétaires.

Au titre de l'année 2020, il a bénéficié de la part de la Banque Mondiale d'un financement de 20 millions USD le cadre du mécanisme d'aide accélérée Covid-19 et d'un appui budgétaire d'urgence pour des réformes structurelles multisectorielles (100 millions USD) approuvé en juin 2020 pour soutenir le PRÈS et combler le déficit de financement immédiat⁹⁶. Un financement additionnel de la Banque Mondiale de 134 millions USD a en plus été approuvé en 2021. Il convient également de rappeler que le Sénégal bénéficie à l'heure actuelle d'un accord de confirmation et d'un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation du FMI pour un montant global de 650 millions de USD.⁹⁷

En ce qui concerne les dons, ils représentent 11% des recettes totales soit 324,5 milliards de FCFA et sont répartis entre les dons en capital pour 129,8 milliards et les dons budgétaires pour 194,7 milliards ; ils ont connu une hausse de 44,5% par rapport à 2019⁹⁸. Sur la base du dernier cadrage du FMI, les perspectives pour 2021 annoncent une contraction des dons budgétaires de 182 milliards relativement à 2020 en raison des efforts exceptionnels consentis par les partenaires au développement dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Quant aux dons en capital, une progression de 3,1% comparativement à la révision de 2020 est attendue.

Les sources externes de financement budgétaire peuvent être décomposées en financement concessionnel (FMI, BAD, BM, etc.) et non concessionnel (eurobonds, prêts commerciaux). Par exemple, les Eurobonds représentaient 95% de la dette commerciale extérieure du Sénégal au 31 décembre 2018. En juin 2021, le Sénégal a procédé à la fixation du prix d'une nouvelle émission d'Eurobond portant sur 508 milliards de FCFA avec un taux d'intérêt fixe de 5,375% sur une maturité finale de 16 ans. Les fonds obtenus seront dédiés aux rachats d'environ 70% de l'Eurobond expirant en 2024 (libellé en dollars par de nouveaux titres en euros), ainsi que le financement de la participation du Sénégal dans le développement des projets pétroliers et gaziers⁹⁹.

96 <https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview#2>

97 <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2021/06/07/pr21159-senegal-imf-execboard-approves-us-650m-sba-under-sbfc-comp-3rdrev-under-pci#:~:text=Le%20conseil%20d'administration%20du,appui%C3%A9%20par%20l'instrument%20de>

98 Ministère des Finances et du budget 2020

99 Ministère des Finances et du Budget : <https://www.sentresor.org/le-senegal-leve-avec-succes-508-milliards-de-fcfa-deurobonds/#:~:text=terme%20de%20%E2%80%A6%20Continued-,Le%20S%C3%A9n%C3%A9gal%20a%20proc%C3%A9d%C3%A9%20ce%20mercredi%2002%20juin%202021%2C%20C%C3%A0,maturit%C3%A9%20finale%20de%2016%20ans.>

4.2 Autres sources de financement du développement

4.2.1 Partenariats publics privés

Il existe également une tendance croissante à recourir aux PPP pour financer le développement, un axe clé de la deuxième phase du PSE. C'est dans cette dynamique que le nouveau cadre réglementaire et juridique (loi n°1/2021) autour des contrats sur les PPP au Sénégal vient offrir aux collectivités territoriales l'opportunité de développer des PPP municipaux pour stimuler un développement local inclusif et intégré par la réalisation d'infrastructures à fort impact sur le développement économique et social. Le renforcement par UNCDF de la Direction des Financements et des Partenariats Public-Privé du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération s'inscrit dans cette logique de diversification du financement du développement local.

4.2.2 Assurance

Le Gouvernement sénégalais expérimente depuis 2014 la couverture de l'exposition aux risques météorologiques par le recours à l'assurance. Il a renouvelé sa couverture d'assurance par saison agricole et a mutualisé ses efforts avec des partenaires au développement pour renforcer une prise en charge des couches vulnérables, les capacités régionales de surveillance épidémiologique et de la réponse aux épidémies. En outre, la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) offre des produits d'assurance diversifiés et ce, dans un effort permanent de toucher l'ensemble des acteurs du monde rural, à savoir les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs. Les produits d'assurance indicielle ont été introduits au Sénégal depuis 2012 et représentent 65% du chiffre d'affaires en 2020 estimé à 1 988 millions de FCFA. Plus de 625 445 contrats souscrits dont 558 356 contrats d'assurance indicielle (cumulatifs) sont enregistrés et soutenus avec l'appui de partenaires au développement¹⁰⁰.

4.2.3 Fonds climat

Des fonds internationaux se développent et accompagnent de plus en plus de projets pour l'adaptation climatique. Le Fonds Adaptation lancé en 2007 par la CCNUCC et la Banque Mondiale est issu d'une taxe internationale pour le Mécanisme de développement propre. Les pays développés renégocient leurs émissions en mettant en place des projets et programmes d'adaptation. Par ailleurs, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), créé en 1992, pour promouvoir le développement durable dans les pays pauvres, finance également des initiatives pour lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. A ce jour, 36 projets¹⁰¹ ont été soumis et approuvés à travers ces mécanismes dont 16 sont terminés, 17 approuvés et 3 en négociation.

100 Rapport CNAAS-2020

101 <https://www.thegef.org/projects>

5. Analyse des parties prenantes et partenariats

Des partenariats inclusifs sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats construits sur des principes et des valeurs, une vision et des objectifs communs sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local. Au Sénégal, le PSE fait intervenir un ensemble de parties prenantes pour un Sénégal prospère à l'horizon 2035. Ces acteurs contribuent de façon multiforme et à des niveaux d'engagement variés pour accompagner le pays dans la voie de l'émergence. Globalement, les relations avec les parties prenantes montrent la nécessité de mieux coordonner et harmoniser les interventions des uns et des autres. Les recommandations dans ce domaine sont les suivantes :

- Le Gouvernement doit favoriser un cadre permanent, afin que le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales et le parlement jouent pleinement leur rôle dans le développement du pays, pas seulement en tant que bénéficiaires, mais en tant qu'acteurs de développement à travers un dialogue constructif et continu ;
- Les plateformes de partenariat comme le G50 et les différentes plateformes des OSC doivent être re-vigorées pour jouer leur rôle avec un meilleur fonctionnement des groupes sectoriels et thématiques comme espace de concertation avec le Gouvernement sur la mise en œuvre des efforts de réforme. ;
- Le SDNU doit renforcer, en sus des efforts du Gouvernement, sa coopération avec le secteur privé en appuyant les réformes et les initiatives visant à promouvoir les investissements contribuant à accélérer l'atteinte des ODD ;
- Le SDNU pourrait, pour une meilleure connaissance des contributions des parties prenantes à l'Agenda 2030, procéder à une étude sur le paysage des parties prenantes et les dynamiques de partenariat au Sénégal et faire jouer son rôle de rassembleur pour davantage engager les uns et les autres dans l'atteinte des ODD.

5.1 Les partenaires au développement

Les partenaires techniques et financiers au Sénégal (communément appelés partenaires au développement) ont mis en place depuis 2008 et réformé en 2018 un mécanisme composé de trois niveaux G50-G15-COMEX destiné à coordonner et à harmoniser leurs interventions dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets de coopération au développement au Sénégal. Les principaux contributeurs harmonisent leurs efforts au sein du Groupe élargi de concertation des Partenaires techniques et financiers au Sénégal, aussi dénommé G50. Le G15, composé de 15 chefs de coopération est responsable de la coordination du dialogue politique entre les bailleurs. Puis un groupe de cinq chefs de mission (COMEX-Comité exécutif) dialogue à Haut niveau au nom des partenaires réunis dans le G50.

La note de contribution des PAD102 au document introductif du Conseil présidentiel sur la coopération juge l'état de la coopération globalement positif au vu des efforts consentis dans l'atteinte des cinq critères retenus (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle) par les déclarations de Paris, Accra et Busan et du dynamisme de cette coopération, dont les contributeurs sont de plus en plus nombreux et diversifiés. La même note préconise un certain nombre de recommandations concernant l'harmonisation des procédures de diagnostic, de planification, de financement et de suivi-évaluation, l'entente avec le Gouvernement sur une matrice de réformes essentielles dont les progrès seraient inscrits dans le cadre de mesure de rendement de l'appui budgétaire. Enfin, elle préconise d'assurer un meilleur fonctionnement des groupes sectoriels et thématiques comme espace de concertation et de dialogue avec le Gouvernement sur la mise en œuvre des efforts de réforme. Suite à la crise sanitaire, le Sénégal a reçu des aides supplémentaires des PAD (voir 4.1.4 Financement du déficit budgétaire et aide publique au développement).

102 La coopération au développement au Sénégal : Le point de vue des partenaires au développement août 2021

5.2 Le secteur privé

Au titre des partenariats, le rôle de la société civile a été crucial dans les premières années de l'Agenda 2030 au Sénégal. Toutefois, les recommandations convergent sur le fait que le Gouvernement gagnerait à renforcer l'implication réelle des autres acteurs et notamment ceux du secteur privé. Des partenariats efficaces entre le Gouvernement et le secteur privé sont nécessaires pour relever les défis des ODD. Le PAP2A du PSE accorde une importance particulière au secteur privé et le Gouvernement vise à assurer sa pleine participation au PSE à travers des réformes transversales et sectorielles. Les entreprises privées, quelles que soient leurs tailles, ont un rôle crucial à jouer pour faire prendre conscience des objectifs universels, en les situant dans leur contexte local, et en poussant les dirigeants à la responsabilisation. Une action urgente est nécessaire pour mobiliser, rediriger et débloquer le pouvoir financier et technologique du secteur privé pour réaliser les ODD. C'est dans ce cadre qu'en réponse à l'appel fait par le Secrétaire général des Nations Unies, le Gouvernement du Sénégal est actuellement engagé dans l'élaboration et la mise en place d'un cadre national intégré du financement du développement. Ceci, afin de renforcer les capacités institutionnelles de mobilisations de ressources au service du développement durable. Ce nouveau cadre devrait surtout permettre de repositionner le secteur privé national et international, au cœur des priorités stratégiques de développement durable.

5.3 Les organisations de la société civile (OSC) et les organisations de volontariat

Les OSC et les organisations de volontariat sont des acteurs pleinement engagés dans l'Agenda 2030.

Les OSC s'organisent de plus en plus pour renforcer, harmoniser et mieux coordonner leurs interventions. Dans cette perspective le Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) a mis en place le groupe de travail de la société civile sur le suivi des ODD. Les trois faitières organisation non gouvernementales -ONG- (ONGIS, PFONGUE et CONGAD) ont-elles créé le Cadre de Partenariat des Faitières d'ONG du Sénégal (CAPFONG) pour mieux harmoniser et coordonner leurs interventions en termes de programme et de plaidoyer pour un environnement de travail plus propice.

La synergie de la Société Civile (SYSC) qui regroupe 35 ONG et associations qui œuvrent dans la promotion des droits humains et l'élimination contre les VBG, est un cadre fédérateur pour améliorer et coordonner les interventions dans ces domaines. Dans la même perspective, un réseau de 25 associations de jeunes est mis en place pour renforcer la participation des jeunes filles et garçons dans les actions de développement.

La plateforme des OSC pour le suivi des ODD (POSCO 2030) mise en place en 2017 constitue un cadre stratégique de réflexion et d'action pour contribuer activement à la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2030 et a grandement contribué à la revue nationale volontaire de 2018 en mettant en exergue les contributions des OSC dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la lutte contre le changement climatique, de la gouvernance, etc.¹⁰³.

Dans l'esprit de l'ODD17, le volontariat est un levier et un moyen efficace de réalisation de l'Agenda 2030. Dans cette dynamique, le Sénégal se place comme un pays précurseur en matière de promotion et reconnaissance du volontariat à travers notamment l'adoption en juin 2021 du Projet de loi d'orientation n°14-2021 relatif au volontariat, la finalisation du premier rapport sur le volontariat et par la facilitation des activités des corps de volontaires nationaux (Service Civique National, Volontaires de la ville de Dakar...) et internationaux (Programmes VNU, France Volontaires, JICA, Corps Africa...). Cela atteste de l'engagement du Gouvernement pour établir un cadre de promotion de l'insertion des jeunes et pour promouvoir l'engagement civique et citoyen à travers le volontariat.

5.4 Les parlementaires

Les parlementaires occupent une position privilégiée entre le Gouvernement et les populations pour promouvoir et adopter des politiques et des lois axées sur l'être humain et la planète pour garantir que personne ne soit laissé pour compte. La participation du Parlement est essentielle dans l'élaboration des lois, la participation au processus d'adoption et de contrôle du budget et enfin le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Les Agences, Fonds et Programmes du SDNU collaborent régulièrement avec les parlementaires sur des actions de sensibilisation, de renforcement de capacité et de plaidoyer sur des thématiques telles que l'action climatique, l'autonomisation des femmes, la santé maternelle et infantile.

¹⁰³ Contribution de la société civile au rapport national de suivi de la mise en œuvre des ODD 2018

5.5 Les collectivités territoriales

La décentralisation et la déconcentration des pouvoirs et de la prise de décision ont toujours été des préoccupations majeures du Gouvernement. L'Acte 3 a consacré de nouvelles avancées significatives dans ce domaine. En matière de gestion économique du territoire, la réforme confère aux élus locaux la responsabilité des plans locaux de développement. Le SDNU coopère avec les collectivités territoriales dans le cadre de la territorialisation des ODD, avec à titre d'exemple le projet conjoint Fass Émergent mis en œuvre sous le lead de UNFPA et la mairie de Gueule Tapée Fass Colobane.

5.6 Les parties prenantes transfrontalières et régionales

Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) est une mission politique du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix des Nations Unies. L'UNOWAS a une responsabilité de diplomatie préventive, de bons offices, de médiation et de facilitation des actions politiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel. L'UNOWAS contribue également à consolider la paix et la gouvernance démocratique dans les pays où émergent de conflits ou de crises politiques. Elle travaille étroitement avec l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, la Commission du Bassin du lac Tchad, la Commission du Golfe de Guinée, le G5-Sahel, ainsi qu'avec d'autres partenaires régionaux, afin de promouvoir des solutions régionales aux menaces transversales à la paix et à la sécurité, telles que le terrorisme et l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée, la piraterie et l'insécurité maritime. L'UNOWAS appuie les États-membres et les institutions régionales dans le renforcement de leurs capacités à promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'État de droit et des droits humains, et l'intégration de la dimension genre dans la prévention des conflits.

La Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) a été mise au point en 2013 en réponse à la crise malienne. En 2017, la Stratégie a été recalibrée afin de mieux répondre à l'évolution des besoins et priorités des populations et gouvernements du Sahel, et pour apporter davantage de cohérence, de coordination et d'efficacité à la réponse collective aux crises. UNISS porte un regard sur les différents programmes sahéliens, nationaux et régionaux, pour promouvoir une sortie de crise accélérée et appuyer les économies sahéliennes à s'inscrire dans une trajectoire stable et durable. Les États membres ont convenu d'articuler leurs réponses programmatiques autour de trois piliers : sécurité, résilience et gouvernance. Le douzième Comité Directeur de l'UNISS qui a eu lieu en novembre 2021 a reconfirmé cette approche en ajoutant deux innovations. D'abord, la nécessité de prendre en compte les questions sahéliennes géostratégiques dans les réponses. Ensuite, l'impératif d'une culture de l'action prospective, cruciale pour bâtir des consensus nationaux à long terme, et gage de stabilité et de durabilité de l'action publique. Le Comité a aussi mis en exergue la question du sous financement de l'espace sahélien (faible taux d'investissement, faible espace fiscal) et a recommandé un appui conséquent à la Grande Muraille Verte et la capacitation des Chapitres Nationaux.

Le UNCT Sénégal travaille en étroite collaboration avec l'UNISS et l'UNOWAS pour accompagner le Gouvernement sur la réalisation des priorités nationales de développement. Cette collaboration intègre la promotion de la stabilité dans la sous-région ainsi que la résilience économique.

En termes de progrès transfrontaliers/régionaux l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Suisse et Geneva Water Hub (GWH) ont lancé leur Plan Directeur de Développement Intégré (PDI) à travers l'initiative Blue Peace qui nécessite une forte volonté politique et la mise en réseau des collectivités territoriales pour articuler le mécanisme de gouvernance territoriale transfrontalière. Il serait intéressant de voir le rôle que le Sénégal pourrait jouer dans les divers domaines de coopération transfrontalière, notamment vers une plus grande intégration régionale, une « frontière commune », la suppression des droits de douane et le succès de la ZLECAF.

Conclusion

L'intervention du Système des Nations Unies au Sénégal s'adresse en priorité aux personnes les plus vulnérables et contribue à la réduction des inégalités et de la discrimination, mais aussi à la protection des écosystèmes fragiles. Les différents programmes mis en œuvre par les Agences, Fonds et Programmes sont participatifs, transparents et permettent au Gouvernement et à l'ensemble des parties prenantes de tenir le Système des Nations Unies redevable des résultats.

Malgré les progrès réalisés par le Sénégal dans de nombreux domaines, des défis restent palpables pour atteindre les objectifs fixés à la fois par le PSE et les ODD. La faible représentation des femmes à divers échelons, les défis de changement climatique, le taux de pauvreté et la prépondérance du secteur informel représentent un frein important à la réalisation des droits économiques et sociaux. Les difficultés d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le droit à un environnement sain, l'accès à un habitat décent et la sécurité sont manifestes et constituent des défis permanents. Un risque majeur pour le Sénégal serait la détérioration de la situation économique mondiale, régionale et les éventuelles crises et urgences (dont la pandémie).

Pour un développement durable, il est important que la croissance soit inclusive, que les richesses soient redistribuées équitablement et que les jeunes aient la possibilité de contribuer à la croissance. La croissance économique ainsi que les investissements dans les services sociaux et dans les infrastructures de base doivent également être décentralisés vers d'autres régions du Sénégal, notamment les régions les plus pauvres. En effet, les inégalités de revenus y sont élevées. Les priorités d'actions au niveau des collectivités territoriales sont le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités des acteurs au développement, du plaidoyer et du dialogue politique, de l'innovation programmatique, des partenariats multi-acteurs et des alliances pour l'amélioration du cadre de suivi des indicateurs, y compris les indicateurs des ODD et des ressources publiques pour les enfants. Par ailleurs, un secteur privé fort est nécessaire pour porter une croissance soutenue et durable. Il est important de privilégier le partenariat public-privé (PPP) et la facilitation des investissements privés dans les secteurs moteurs de croissance ; ces leviers sont des stratégies qui pourraient être bénéfiques pour la réalisation des ODD et les objectifs du PSE. En termes de gouvernance, il demeure important d'améliorer la participation politique des femmes et leur présence dans l'exécutif local au cours des prochaines élections.

Dans ce contexte, une priorité devra être donnée à la mise en place du cadre décennal d'accélération des ODD. Ce cadre permettra d'accompagner les différents acteurs à trouver des solutions rapides et urgentes aux spécificités de chaque secteur ; d'identifier les freins de mise en œuvre et de trouver des solutions appropriées ; d'analyser les interventions dans les différents secteurs, en tenant compte du principe de ne laisser personne pour compte ; de faire le plaidoyer nécessaire pour la mobilisation de ressources surtout pour des cibles et/ou ODD susceptibles de ne pas être atteints en 2030. La mise en œuvre des ODD au Sénégal pourra être facilitée par la levée de certaines contraintes comme le renforcement des systèmes nationaux de production et d'analyse des données, le renforcement des capacités pour une meilleure appropriation des ODD, la mobilisation des moyens financiers, y compris internes, ainsi que la coordination et le renforcement du dialogue avec les acteurs du développement.

Il est crucial de continuer à soutenir le PSE et ses programmes clés pour s'assurer que les priorités du Gouvernement, y compris les ODD, sont sur la bonne voie et seront atteintes. Ceci pour relever le défi du succès de l'Agenda 2030.



NATIONS UNIES
SENEGAL

